

1413

COMITE PERMANENT INTER-ETAT
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL (CILSS)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTÉ-PATRIE

Projet de Fluidification des Echanges
et de Rapprochement des Politiques
Agro-alimentaires (FERAP)

Ministère de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche

ETUDE SUR LES FILIERES AGRO- ALIMENTAIRES D'ORIGINE VEGETALE AU TOGO

RAPPORT FINAL

Par :

Akoétévi KOUGBLENOU
et
Ekoué ASSIONGBON

Août 1998

**COMITE PERMANENT INTER-ETAT
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL (CILSS)**

**REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTÉ-PATRIE**

**Projet de Fluidification des Echanges
et de Rapprochement des Politiques
Agro-alimentaires (FERAP)**

**Ministère de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche**

ETUDE SUR LES FILIERES AGRO- ALIMENTAIRES D'ORIGINE VEGETALE AU TOGO

RAPPORT FINAL

Par :

**Akoétévi KOUGBLENOU
et
Ekoué ASSIONGBON**

Août 1998

SOMMAIRE

- Résumé - Conclusion	i
- Introduction	1
I - CADRE D'INSERTION DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES AU TOGO	3
1.1 - Contexte physique et socio-démographique	3
1.1.1 - Zones agro-écologiques	3
1.1.2 - Potentiel en terres	3
1.1.3 - Ressources humaines	4
1.2 - Evolution du PIB Agricole par rapport au PIB Total	4
1.3 - Place du secteur agricole dans la balance commerciale	5
1.4 - Structure des échanges officiels agricoles et alimentaires du Togo avec l'extérieur	6
1.4.1 - Structure des exportations agricoles	6
1.4.2 - Structure des importations alimentaires	7
1.5 - Cadre institutionnel	9
1.5.1 - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	9
1.5.2 - Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)	9
1.5.3 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT)	10
1.5.4 - Autres structures de promotion du commerce extérieur	11
1.5.5 - Structures de financement	12
1.6 - Politique agricole et commerciale	12
1.6.1 - Politique Agricole	12
1.6.2 - Politique de développement du commerce	13
1.7 - Cadre réglementaire des échanges extérieurs du Togo	13
1.7.1 - Textes régissant le commerce	14
1.7.2 - Fiscalité agricole et à l'exportation	14
1.7.3 - Régime des échanges sous régionaux	15
II - ETAT DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS AGRICOLES	17
2.1 - Inventaire des Principales Filières	17
2.1.1 - Céréales	17

2.1.2 - Tubercules	18
2.1.3 - Oléagineux	20
2.1.4 - Plantes stimulants	22
2.1.5 - Fruits	23
2.1.6 - Légumes	24
2.1.7 - Elevage	26
2.1.8 - Pêche	28
2.1.9 - Epices, plantes et fleurs	29
2.2 - Choix des Filières	29
2.2.1 - Grille d'analyse des filières	29
2.2.2 - Matrice des produits agricoles exportables du Togo	33
2.2.3 - Choix des produits exportables au niveau sous-régional	35
III - ANALYSE DETAILLEE DES FILIERES RETENUES	37
3.1 - Filière Maïs	37
3.1.1 - Dimension de l'offre	37
3.1.2 - Bilan production / consommation	40
3.1.3 - Fonctionnement des marchés	40
3.1.4 - Transformation	42
3.2 - Filière Féculents	44
3.2.1 - Dimension de l'offre	44
3.2.2 - Bilan production / consommation	46
3.2.3 - Fonctionnement des marchés	46
3.2.4 - Transformation	48
IV - CONTRAINTES ET OPTIONS D'AMELIORATION	51
4.1 - Contraintes	51
4.1.1 - Contraintes liées à l'offre des produits retenues pour les échanges sous-régionaux	51
4.1.2 - Contraintes générales liées à la promotion du commerce	52
4.2 - Options d'amélioration	53
4.2.1 - Objectifs	53
4.2.2 - Plan d'action	55
ANNEXES	67

RESUME - CONCLUSION

1 - Le présent rapport sur les filières agro-alimentaires d'origine végétale au Togo, a permis de :

- * décrire le contexte dans lequel évolue les filières agro-alimentaires au Togo ;
- * décrire l'état de développement passé, actuel et futur des productions agricoles ;
- * procéder à une analyse détaillée des filières retenues pour l'exportation sous-régionale ;
- * inventorier les contraintes et de proposer les options d'amélioration.

2 - L'analyse du cadre d'insertion des filières agro-alimentaires a permis de faire des constats ci-après :

- * le contexte physique et socio-démographique recèle des zones agro-écologiques, un potentiel en terres et des ressources humaines généralement favorables au développement des filières agro-alimentaires ;
- * le secteur primaire représente 34 % du Produit Intérieur Brut en 1996 et le secteur tertiaire, 42 % ;
- * la balance commerciale agricole (sans prise en compte des importations de boissons et de tabacs) restée excédentaire de 1 milliard en 1990 et 1992 a connu une hausse spectaculaire à partir de 1994, pour s'élever à 14,5 milliards de FCFA et à 19,1 milliards respectivement en 1994 et 1995 ;
- * les exportations des produits agricoles ont représenté en 1995, 50,4 % des exportations togolaises, contre 32,1 % pour les phosphates et 17,5 % pour les autres produits non agricoles ;
- * Les produits alimentaires avaient représenté le 1/5 des importations du Togo et ont coûté en devises à l'économie togolaise 40,7 milliards de FCFA en 1995.

3 - De l'analyse de l'état de développement des filières agro-alimentaires, il en ressort que les possibilités d'exportation des produits agricoles en général et dans la sous-région en particulier, sont très limitées.

Les produits agricoles exportables vers les pays non africains (Europe, Amérique, Japon, etc.) sont les suivants : coton, karité, café, cacao, gari, tapioca, cossettes, piments, poivron, ananas, avocat, fruits séchés biologiques, crustacés, mollusques, épices, herbes aromatiques, plantes médicinales et huiles essentielles.

Les produits agricoles exportables au niveau de la sous-région sont les suivants : maïs, huile de coton, huile de palme, gari, tapioca, igname, gombo sec, carottes, avocat, porcins et aulacode.

4 - Les deux principales filières agricoles à promouvoir dans le cadre des échanges sous-régionaux et qui ont fait l'objet d'analyse détaillée sont les suivantes :

- * Céréales (maïs)
- * Féculents (tapioca, gari, igname)

Pour chacune de ces filières, les analyses ont porté sur la dimension de l'offre, le bilan production/consommation, le fonctionnement des marchés et la transformation.

5 - Les possibilités et les potentialités de développement existent en général pour le développement des produits agricoles au Togo et en particulier pour les deux filières retenues. Toutefois, il existe des contraintes réelles qui méritent d'être débloquées et qui peuvent se résumer ainsi :

- Pour ce qui concerne les filières retenues pour les échanges sous-régionaux, elles se résument aux faibles taille, productivité et taux d'utilisation des intrants modernes des exploitations, au coût élevé des intrants et de production, à la faible structuration des organisations professionnelles, aux faibles taux d'accès au crédit, aux techniques de transformation artisanales peu productives et aux difficultés de conservation de l'igname.
- Pour ce qui concerne la promotion du commerce, elles sont les suivantes : environnement réglementaire et institutionnel non adapté au contexte de fluidité des échanges, faible coordination entre les intervenants dans le secteur agricole, non maîtrise des techniques modernes de gestion du commerce extérieur, inexistence d'un mécanisme approprié d'information commerciale, non maîtrise de la gestion de la qualité, faible accès au financement des structures à vocation exportatrice, état défectueux des routes nationales, tracasseries policières et non orientation des activités agricoles vers les filières à forts potentiels d'exportation.

6 - A l'issue du diagnostic de la situation actuelle, les options d'amélioration identifiées sont les suivantes :

- * pour la promotion des deux filières retenues dans le cadre des échanges sous-régionaux, il s'agira :
 - de réorganiser ces filières et de remettre en oeuvre une stratégie d'encadrement appropriée ;
 - d'accroître la production et la productivité en facilitant l'accès aux moyens modernes de production ;
 - d'encourager le secteur privé à investir dans l'exploitation industrielle de ces filières ;
 - de mettre en place des fonds spéciaux de soutien et de faciliter l'accès au crédit des paysans organisés et des privés ;
 - de renforcer la capacité d'organisation des producteurs ;
 - d'améliorer la présentation des produits à la commercialisation.

* Pour la promotion du commerce en général, les actions ci-après sont recommandées :

- améliorer le cadre institutionnel de promotion du commerce extérieur ;
- adapter le dispositif réglementaire et fiscal au contexte actuel de mondialisation des échanges et aux nouvelles dispositions de l'UEMOA ;
- mettre en place une cellule d'information économique et commerciale ;
- améliorer la qualité des produits en conformité avec les exigences du marché extérieur ;
- faciliter l'accès au financement des structures exportatrices ;
- mettre en oeuvre un programme d'appui au secteur agricole à forte potentialité d'exportation ;
- assurer une meilleure valorisation des produits.

Introduction

L'étude des filières agro-alimentaires d'origine végétale au Togo est initiée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Fluidification des Echanges et de Rapprochement des Politiques Agro-Alimentaires (FERAP).

En effet, les nombreux travaux de recherche menés, notamment par le CILSS et le Club du Sahel ont largement démontré que les pays de la sous Région disposaient de suffisamment de potentialités sur le plan agro-alimentaire, pour assurer de façon collective leur propre sécurité alimentaire.

La présente étude a pour objet d'identifier les principales filières végétales jugées porteuses pour le Togo et vise à :

- préciser l'important et le rôle des filières agricoles dans l'économie Togolaise ;
- analyser l'organisation et le fonctionnement actuels des différents marché des filières porteuses ;
- identifier les principales contraintes liées à la promotion du commerce des produits concernés ;
- esquisser des propositions de solutions à traduire sous forme de plan d'actions à mettre en œuvre.

La méthodologie mise en œuvre pour sa réalisation a consisté à l'exploitation de la bibliographie existante suivie d'entretien avec des personnes-ressources et complétée par une enquête sommaire sur le terrain auprès de certains opérateurs.

Les principaux points traités dans ce rapport sont les suivants :

- Cadre d'insertion des filières agro-alimentaires au Togo
- Etat de développement des productions agricoles
- Analyse détaillée des filières retenues
- Identification des contraintes liées à la promotion du commerce des produits concernés et proposition de solutions.

I

CADRE D'INSERTION DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES AU TOGO

I - CADRE D'INSERTION DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES AU TOGO

Le présent chapitre a pour but d'analyser le contexte dans lequel évoluent les filières agro-alimentaires au Togo. Les différents points qui y seront traités sont les suivants :

- Contexte physique et socio - démographique
- Evolution du PIB agricole par rapport au PIB total
- Place du secteur agricole dans la balance commerciale
- Structure des échanges officiels agricoles et alimentaires du Togo avec l'extérieur
- Cadre institutionnel
- Politique agricole et commerciale
- Cadre réglementaire des échanges extérieurs du Togo.

1.1 - CONTEXTE PHYSIQUE ET SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

1.1.1 - Zones agro-écologiques

L'étude écogéographique du Togo réalisée dans le cadre du projet PNUD/FAO/TOG/83/009 découpe le territoire en six zones (divisées en dix-huit sous zones) qui se présentent du Nord au Sud comme suit :

- Zone des Savanes sèches continentales du Nord ; densité de population rurale élevée avec prédominance du mil, sorgho, fonio, niébé, arachide et riz irrigué.
- Ensemble hydromorphologique de l'Oti ; densité de population rurale faible ; domaine du sorgho, niébé, arachide et riz irrigué.
- Zone montagneuse sèche de l'Atakora septentrional avec une densité de population faible à l'Ouest et à l'Est ; domaine du sorgho, igname, arachide et coton.
- Zone montagneuse Sub - humide de l'Atakora moyen et méridional ; densité de population rurale moyenne avec du maïs, sorgho, igname et arachide au Nord (Tchaoudjo), du maïs, manioc, café, cacao et palmier au Sud - Ouest (Kloto).
- Zone de l'ensemble hydromorphologique du Mono ; densité de population faible à moyenne ; domaine du maïs, igname, riz pluvial, niébé, coton.
- Zone sèche pré littorale et littorale ; densité de population rurale forte ; domaine du maïs, coton, manioc, arachide et palmier à huile.

1.1.2 - Potentiel en terres

Le Togo dispose encore d'un fort potentiel en terre mais inégalement répartie. Les Régions Maritime, des Savanes - Ouest et de la Kara - Est sont les plus menacées par la dégradation et où les potentialités en terre risquent d'être insuffisantes pour satisfaire les besoins de la population d'ici à l'an 2000 .

Ce sont des zones où la dégradation, déjà forte des terres, va s'accélérer si des mesures radicales de gestion rationnelle ne sont pas prises. Les Préfectures les plus menacées sont : pour la Région Maritime (Golfe, Lacs, Vo), pour la Région de la Kara (Kozah, Binah), pour la Région des Savanes (Oti et Tône).

Les zones à risques sont les Préfectures de Yoto (Région Maritime), Haho (Région des Plateaux), Sotouboua (Région Centrale, Assoli et Doufelgou (Région de la Kara).

Les plus fortes potentialités en terres se trouvent dans les Préfectures de Tchamba et Tchaoudjo (Région Centrale), Bassar (Région de la Kara), Ogou Amou, Kloto (Région des Plateaux) et Zio (Région Maritime)

1.1.3 - Ressources humaines

La Population togolaise est estimée à 4,4 millions d'habitants en 1997 et avoisineraient 4,8 millions d'habitants en l'an 2000 avec un taux de croissance annuel de 3 %. En l'an 2000, 1 habitant sur 3 vivra en ville du fait de l'urbanisation rapide du Togo (4,4 % par an pour l'ensemble des villes et 6,1 % pour Lomé. L'urbanisation se traduit par de nouveaux comportements alimentaires, notamment un accroissement de la demande en riz, en blé, en légumes et en produits d'origines animale et halieutiques pour lesquels les productions actuelles ne couvrent pas la demande nationale.

En 1997, la densité de la population togolaise était de 77 habitants/km². La population est essentiellement jeune, puisque les moins de 15 ans représentent 47 % de la population totale. Le taux global d'analphabétisme est supérieur à 55 % avec comme caractéristique une féminisation et une ruralisation de celui-ci (hommes 44 %, femmes 65 % dont une majorité vit en milieu rural). Ces analphabètes urbains et ruraux constituent la majorité de la population pauvre.

1.2 - EVOLUTION DU PIB AGRICOLE PAR RAPPORT AU PIB TOTAL

L'évolution et la structure du PIB agricole sont consignées dans le tableau ci-après , en prix courant (million de francs CFA).

Tableau n°1 : Structure du PIB (milliards de francs CFA)

ANNEES	1985	1990	1995	1996
VALEUR AJOUTEE				
◆ Secteur primaire	112,6	149,8	202,8	241,9
Cultures vivrières	69,8	93,8	131,3	142,7
Cultures d'exportation	11,5	13,3	23,6	
Elevage	13	17,6	16	32,6
Pêche	4,3	3,9	8,2	
Sylviculture	14	21,2	23,7	66,6
◆ Mines	27	21,8	33,9	38,1
◆ Industrie	45,5	78,6	110,1	127,4
◆ Services (Transport, Administration, Commerce)	156,5	195,1	270	297
TOTAL PIB	341,6	445,3	616,8	704,4

Source : Direction de la Statistique Générale

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que le secteur tertiaire occupe le premier rang dans la structure du produit intérieur brut et représente en moyenne 42 à 46 %. Le secteur primaire occupe le deuxième rang, soit 33 % en 1985, 32 % en 1995 et 34 % en 1996.

L'analyse détaillée de la valeur ajoutée générée par le secteur agricole en 1995 en francs courants révèle que l'agriculture de produits vivriers en détient la part du lion, soit 64,7 % du PIB agricole. En dix ans, cette part relative n'a sensiblement pas varié puisqu'elle était de 62 % en 1985 pour une valeur ajoutée de 69,8 milliards de FCFA. Par ordre d'importance décroissante en 1995, on peut citer les cultures d'exportation et la sylviculture, respectivement 11,7 %, l'élevage 7,9 %, la pêche 4,0 %.

1.3 - PLACE DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA BALANCE COMMERCIALE

Sur la base des données du Commerce extérieur publiées par l'Agence Principale de Lomé de la BCEAO pour les années 1990 à 1995, la balance commerciale du Togo avec l'extérieur est toujours restée déficitaire mais avec une tendance à l'amélioration jusqu'en 1994. On note, à partir de 1995, suivie d'une aggravation du déficit commercial, essentiellement à cause de la dévaluation du FCFA qui a renchéri le cours des produits manufacturés importés.

Ainsi, la balance commerciale qui était déficitaire de 85,3 milliards de FCFA en 1990, ne l'était que de 33,2 milliards en 1994, mais a aussitôt grimpé à près de 88 milliards en 1995.

Par contre, la balance commerciale agricole (sans prise en compte des importations de boissons et de tabacs) est toujours restée positive de un milliard environ entre 1990 et 1992 ; elle a connu ensuite une hausse spectaculaire pour s'élever à 14,5 milliards en 1994 et à 19,1 milliards en 1995. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des exportations du coton égrené en valeur (du fait de la dévaluation et de l'augmentation des quantités exportées) et s'est poursuivie en 1996 entraînant le maintien et le renforcement de l'excédent de la balance commerciale agricole en 1996.

Le tableau ci-après donne l'évolution comparée de la balance commerciale globale et de la balance commerciale agricole entre 1990 et 1995 en milliards de francs CFA.

Tableau n°2 : Structure comparée du commerce extérieur et de la balance commerciale agricole (milliards de FCFA)

BALANCE COMMERCIALE	1990	1992	1994	1995
1) Commerce extérieur				
* Exportations	72,9	72,8	90,1	104,2
* Importation	158,3	104,5	123,2	191,8
* Balance Commerciale (déficit)	-85,4	-31,7	-33,1	-87,6
2) Commerce extérieur				
* Exportation agricole	24,8	23,2	38,4	52,5
* Importation alimentaire	23,3	22,3	23,9	33,4
* Balance commerciale agricole (excédentaire)	1,5	0,9	14,5	19,1

Source : Listing du Commerce Extérieur

1.4 - STRUCTURE DES ÉCHANGES OFFICIELS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU TOGO AVEC L'EXTÉRIEUR

1.4.1 - Structures des exportations agricoles

En 1995, les exportations de produits agricoles ont représenté 50,4% du total des exportations togolaises, les phosphates, 32,1% et les autres produits non agricoles 17,5%.

La structure en valeur des exportations agricoles révèle que trois (3) produits constituent l'essentiel des exportations agricoles du Togo.

Tableau n°3 : Structure des exportations agricoles (unité : milliards de F. CFA)

PRODUITS AGRICOLES	1991	1992	1994	1995
* Cacao	3,1	2,7	4,0	2,7
* Café	2,6	4,5	5,0	11,0
* Coton égrené	15,6	14,7	27,6	38,3
* Divers	0,4	0,9	1,8	0,5
T O T A L	21,7	22,8	38,4	52,5

Il en découle qu'en 1995, 73% des exportations agricoles étaient constituées du coton égrené (ce pourcentage fut amélioré en 1996 où les exportations de coton s'élevaient à 45 milliards de FCFA), le café et le cacao avaient quant à eux représenté respectivement 21% et 5%. L'ensemble des divers n'a pesé que 1% et constitué, pour l'essentiel, d'huile de palme, d'amandes de Karité, de farine de manioc, de poissons et crustacés, etc.

Les pays destinataires des exportations agricoles sont exclusivement des pays occidentaux pour ce qui concerne le café et le cacao. Pour le coton, il s'agit des pays occidentaux et asiatiques notamment, si l'on excepte le Nigéria (seul pays de la CEDEAO où le Togo exporte ce produit). **Bref, les exportations officielles sous - régionales sont négligeables, toutefois on constate des exportations non officielles de certains produits à destination des pays voisins, notamment le maïs, l'igname, le gari, etc.**

1.4.2 - Structure des Importations alimentaires

Les produits alimentaires représentent la 1/5^e des importations du Togo et ont coûté en devises à l'économie togolaise, 40,7 milliards de francs CFA en 1995. De l'analyse de la structure en valeur des importations alimentaires officielles en 1995, il ressort que les poissons réfrigérés ou congelés avaient représenté 31 %, la farine de froment 15 %, le lait et produits laitiers 9 %, le riz 7 %, le sucre 7 %, les huiles raffinées 1,6 %, le café, thé et épices 1 %, les légumes frais et assimilés 0,7 %, autres produits alimentaires 24 %.

Tableau N°3 : Structure Des Importations Alimentaires

PRODUITS	Quantités (tonnes)		Valeurs (millions de FCFA)	
	1994	1995	1994	1995
Poissons réfrigérés ou congelés	35 039	47 171	8 190	12 576
Poissons séchés, salés ou fumés	1 464	2 729	189	276
Lait concentré ou non	2 575	4 109	1 457	3 227
Beurre et fromages	103	545	147	437
Fruits frais	161	80	72	35
Légumes frais et assimilés	931	2 762	167	302
Pomme de terre	225	541	24	58
Café, thé et épices	13	371	20	457
Riz	17 750	24 019	1 586	2 797
Farine de froment	30 345	52 596	3 099	6 164
Huile d'arachide raffinée	76	4 735	40	663
Viandes	30	145	332	107
Conсерves de poissons	305	364	200	196
Sucre raffiné	6 052	12 120	1 275	2 826
Autres produits alimentaires	20 183	25 030	7 094	10 635

Source : Commerce Extérieur du Togo, 1995

Une analyse des formes et de l'origine des principales importations du Togo révèle les informations ci-après :

- Les poisons sont essentiellement importées sous forme réfrigérée ou congelée et les principaux fournisseurs sont la Russie, les Pays - Bas, le Japon, la Mauritanie, la Grèce, la Norvège et les USA.
- La farine de froment (blé) est importée essentiellement des pays occidentaux.
- Les produits laitiers sont composés de lait concentré sucré ou non, de beurre, de fromages et de yaourts et sont importés des pays occidentaux, notamment la France et la Hollande.

- Les différentes formes d'importation du riz sont : riz semi-blanchi, poli ou glacé (55%), riz en brisures (44 %) riz cargo (1 %). Les principaux pays fournisseurs sont : le Pakistan (40 %), la Chine (13 %), le Viet-Nam (12 %), la France (7 %), l'Indonésie(7 %), la Thaïlande (8 %), la Belgique (3 %).
- Le sucre est importé sous forme de saccharose à l'état solide (55 %), de sucre de canne (30 %) et d'autres sucres chimiques (9 %) et les principaux fournisseurs sont par ordre d'importance décroissante la France, le Nigeria, la Belgique, les Pays - Bas, le Royaume - Uni et le Brésil.

1.5 - CADRE INSTITUTIONNEL

Les différentes structures intervenant dans la promotion des filières agro-alimentaires sont les suivantes :

1.5.1- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

Le MAEP a pour attributions :

- L'élaboration et le contrôle des politiques agricoles
- L'Analyse, l'orientation et le suivi du développement agricole
- La planification, le suivi et l'évaluation des projets agricoles.

Par décrets signés le 23 Juillet 1997, le Ministère a subi une profonde réforme institutionnelle dont la mise en place des structures est en cours avec la création de trois (3) principaux organes que sont le Secrétariat Général (décret N°97-1O8/PR), l'Institut de Conseil et d'Appui Technique : ICAT (décret N° 97-106 /PR) et l'Institut Togolais de Recherche Agronomique : ITRA (décret N°97-105/PR)

Le Secrétariat Général est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes des services Centraux et établissements publics sous tutelle technique du Ministère.

L'ICAT, Société d'Economie Mixte, a pour objet de contribuer à la promotion du monde rural par la professionnalisation des producteurs agricoles.

L'ITRA, également Société d'Economie mixte, a pour objet de mener des activités de recherche visant la promotion du développement agricole, notamment dans les domaines de productions végétales, animales, halieutique et forestières, de l'environnement et des technologies agricoles et alimentaires.

1.5.2 - Le Ministère de l' Industrie et du Commerce

Il s'agit de département ministériel me plus impliqué dans la promotion et la gestion de l'organisation du secteur commercial ; il comprend :

- La Direction du Développement Industriel
- La Direction du Commerce Intérieur, des Prix et du Contrôle
- La Direction du Commerce Extérieur
- La Direction du Contrôle, du Conditionnement des Produits et des Instruments de mesures (SCOT).

Les attributions des deux Directions en charge spécifiquement de la Promotion du Commerce peuvent être ainsi résumées :

• La Direction du Commerce Extérieur

- * Application et contrôle de la Réglementation du Commerce Extérieur
- * Etude de délivrance des titres d'importation et d'exportation¹
- * Collecte de données statistiques du Commerce Extérieur et leur analyse
- * Préparation et conduite des négociations Commerciales bilatérales et multilatérales dans le cadre des accords commerciaux.

• La Direction du Commerce Intérieur, des Prix et du Contrôle

- * Conception et Suivi de l'application de la réglementation du Commerce intérieur
- * Coordination des Activités des Directions Régionales
- * Délivrance des agréments à la profession de commerçant.

Il est à noter que faute des moyens matériels organisationnels et humains appropriés, **le Ministère n'assume pas efficacement les principales fonctions de contrôle et de promotion du Commerce qui lui sont dévolues**. Aussi, un Symposium National sur la stratégie de développement et de promotion du Commerce Extérieur du Togo s'est tenu à Lomé, en Septembre 1997, afin de réfléchir sur les voies et moyens les plus efficaces pour la relance du commerce extérieur au Togo.

D'un autre côté, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, afin de jeter les bases de la politique de valorisation des matières premières y compris les produits agricoles, a initié, en Novembre 1997, un Séminaire Atelier sur la vision à long terme de l'industrialisation au Togo et la promotion des PME.

1.5.3 - La Chambre de Commerce et d'Industrie du TOGO (CCIT)

Elle est située au cœur du dispositif d'animation du secteur privé et représente celui-ci auprès de l'Etat. En 1993, elle avait subi une restructuration profonde dans la perspective de la décentralisation de ses structures. **C'est dans ce contexte qu'elle s'est vu amputer du volet Agriculture, lorsque le Ministère chargé de l'Agriculture décida de créer en 1995**, une Chambre Autonome d'Agriculture dont les structures opérationnelles et décentralisées sont en train d'être mises en place. La mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel de la CCAIT réalisé en 1994, sur financement de l'ONUDI, permettra de rendre plus opérationnelle le CCIT.

¹ Actuellement supprimée

Les autres structures intervenant dans l'assistance aux entreprises et susceptibles de promouvoir le commerce extérieur, placées sous tutelle de la CCIT sont les suivantes :

- **la Division d'Assistance aux entreprises** (DIVAE), créée en 1989, mais disposant des moyens insuffisants pour assumer ses fonctions d'assistance aux jeunes promoteurs dans l'élaboration des dossiers de projets et dans la promotion des micro-réalisations. Toutefois, elle a contribué à l'émergence et à la création de certaines activités génératrices de revenus ;
- **le Centre Togolais des investisseurs** (CTI), créé dans le cadre d'un projet de promotion des entreprises, n'a pas atteint également les objectifs qui lui sont assignés, faute de moyens suffisants ;
- **le Centre de Développement Industriel** (CDI) est une antenne technique du CDI-Bruxelles qui s'occupe de l'Identification des opportunités d'investissement et de l'instruction des dossiers de financement soumis au CDI-Bruxelles pour recherche de partenariat.
- **Le Centre de Formalités des entrepreneurs** (CFE).est une structure en cours d'initiation et non encore opérationnel qui a pour objet de centraliser toutes les procédures de création et d'immatriculation des entreprises au Togo. Par la rapidité des formalités d'installation, cette structure, si elle est mise en place, constituerait un atout pour les entreprises exportatrices.

1.5.4 - Les Autres Structures de Promotion du Commerce Extérieur

Les autres institutions intervenant dans le cadre du Commerce Extérieur sont :

- **la Société d'Administration des Zones Franches (SAZOF)** : elle gère la zone franche de transformation pour l'exportation créée par l'Etat Togolais en 1989 et facilite les formalités d'installation des entreprises étrangères et locales.
- **le Conseil National des Chargeurs du Togo** regroupe toutes les personnes physiques et morales exerçant au Togo et qui confient leurs marchandises à des armateurs appareillant à partir et à destination du Togo. Les réflexions sur la restructuration de cette institution sont présentement en cours au niveau du Ministère chargé des transports.
- **le Conseil Supérieur de Normalisation** est un organe interministériel chargé d'élaborer des normes en matière de météorologie, de culture vivrière, de denrées alimentaires d'origine animale, de cultures industrielles, de pesticides, de boissons alcoolisés etc., en veilleuse depuis quelques années, il mérite d'être redynamisé.
- **les Organisations professionnelles** telles que le Syndicat des Commerçants Importateurs et Exportateurs du Togo (SCIMPEXTO), le Groupement Togolais de Petites et Moyennes Entreprises (GTPME),l'Association Professionnelle des Compagnies de Navigation et de

Consignation des Navires au Togo (NAVITOGO), le Bureau de l'Union Nationale des Transporteurs Routiers du Togo (UNATROR), le Bureau de l'Union Professionnelle des Agréés en Douanes, interviennent également dans la promotion du Commerce au Togo.

- le COTECNA est une entreprise privée d'inspection agréée par le Ministère du Commerce qui joue un rôle important dans la régulation des importations du Togo. Cette fonction était précédemment assurée par la Société Générale de Surveillance (SGS) qui continue également d'intervenir auprès des opérateurs privés intervenant dans le commerce-extérieur.

1.5.5 - Structures de financement

Il existe au Togo, un fort potentiel de financement des secteurs agricole et agro-industriel à vocation exportatrice ou non, mais l'accès des PME/PMI au financement de ces institutions bancaires est très limité pour des raisons liées aux conditions d'elligibilité du crédit, à la méconnaissance des possibilités de financement existantes et à la faible consistance des dossiers de projets soumis à l'approbation des structures de financement.

En effet, il existe un réseau important de Banques, entre autres, l'Union Togolaise de Banque (UTB), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA-TOGO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Eco Bank, la Banque Togolaise de Développement (BTD), la Société Nationale d'Investissement (SNI), etc., toutefois, celles-ci n'interviennent pratiquement pas dans le financement de PME Agricoles et Agro-industrielles.

En outre, au niveau de certains organismes bilatéraux et multilatéraux de Coopération en activité au Togo, tels que la Caisse Française de Développement, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), le Fonds Européen de Développement (FED) etc., des possibilités de financement existent mais sont souvent méconnues par les promoteurs agricoles et les exportateurs .

1.6 - POLITIQUE AGRICOLE ET COMMERCIALE

1.6.1 - Politique Agricole

Les orientations générales contenues dans le document de déclaration de politique agricole du Togo visent à :

- * assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ;
- * augmenter les produits d'exportation et les surplus commercialisables des produits non traditionnels ;
- * améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales.

Il s'agit de créer un cadre harmonieux et incitatif pour le développement de l'Agriculture en mettant un accent sur les axes ci-après : (i) conduire à son terme la libéralisation du Commerce et des prix, (ii) mettre en œuvre la restructuration des services agricoles à travers la redéfinition du rôle des différents acteurs, l'organisation du monde rural et la représentation des organisations agricoles dans les institutions dépendant du MAEP, (iii) garantir l'accès à la terre à travers une

réforme foncière, (iv) maintenir la productivité de l'agriculture en mettant entre autres, l'accent sur la maîtrise de l'eau, (v) mettre en place un système de crédit agricole décentralisé, (vi) professionnaliser la formation des techniciens et des producteurs.

Dans la perspective de donner un contenu concret à ces orientations générales, une étude sur la stratégie de croissance du secteur agricole basée sur une approche comparée de filières et de facteurs transversaux vient d'être élaborée par le Gouvernement du Togo et les principales recommandation seront soumises pour adoption à un séminaire atelier de validation qui aura lieu au cours du premier semestre de l'année 1998.

1.6.2 - Politique de développement du commerce

La politique de développement du commerce est basée sur une orientation libérale qui consiste à supprimer de façon progressive les monopoles et à lever la plupart des mesures de contrôle du commerce et des régimes protectionnistes. Aussi, à l'exportation, toutes les taxes ont tendance à être supprimées, ainsi que les restrictions de l'exportation des produits vivriers.

Elle vise :

- l'accroissement de la production et de l'exportation des produits agricoles non traditionnels, tels que les vivriers, les légumes, les fruits, les huiles essentielles et les produits d'origine animale et halieutique;
- l'amélioration de la vente des produits traditionnels;
- la recherche de nouveaux débouchés;
- la rationalisation des importations qui repose sur le contrôle strict de la qualité des produits de premières nécessités.

En outre, sur le plan de développement de services portuaires, sans avoir fait l'objet d'une note de politique, le développement des activités du Port Autonome de Lomé a été pris en charge par l'Alliance pour la Promotion du Port de Lomé qui a pour objectif de réhabiliter le corridor du Togo auprès des pays sahéliens (Burkina - Faso, Niger, Mali).

1.7 - LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DU TOGO

Les échanges extérieurs du Togo sont réglementés à travers des textes dont les principaux sont les suivants :

- Le code du commerce ;
- Le code des douanes et les taxes relatifs aux tarifs douaniers ;
- Le code des impôts ;
- Le code des investissements ;
- Les textes régissant la zone franche de transformation pour l'exportation ;

- Les textes relatifs à la qualité ;
- Le code des marchés publics et ses textes d'application ;
- Les accords commerciaux signés avec les pays étrangers, notamment le traité de la CEDEAO ;
- Le texte ayant mis sur pied une commission de promotion des exportations ;
- Les nouvelles dispositions de l'UEMOA.

Il n'est pas possible, au vu du temps imparti à la réalisation de la présente étude, d'analyser en détail les différents textes sus-énumérés d'autant plus qu'il n'existe pas au Togo, comme c'est le cas dans d'autres pays, un recueil des textes législatifs et réglementaires en vigueur ou non pouvant être consultés à tout moment.

1.7.1 - Textes régissant le commerce

D'une façon générale, à travers la lecture d'un certain nombre de textes régissant le commerce et le transport, on peut déduire que **la liberté d'exportation ou d'importation y est exprimée, à titre précaire et révocable**. A titre d'exemple, le décret N° 92- 092 /PMRT du 10 Avril 1992 portant suppression des licences et autorisation des exportations de céréales et autres produits vivriers est assortie d'une réserve en son article 2 qui dispose que "En cas de risque de pénurie attestée par les données statistiques, le Ministère chargé du commerce est habilité à prendre toute mesure de sauvegarde pour assurer l'approvisionnement du marché local". Ainsi, la réserve a été mise en application par arrêtés ministériels le 21 Novembre 1994 pour les huiles végétales et le 08 Février 1995 à nouveau pour les exportations de céréales.

Bref, l'absence de stabilité de la réglementation du commerce extérieur ne sécurise pas l'investissement privé à des fins d'exportation et rend tout effort de prospection des marchés extérieurs aléatoires. En effet, les exportations de produits notamment non traditionnels, dans un pays comme le Togo, doivent être soutenues et bénéficier des incitations substantielles.

1.7.2 - Fiscalité agricole à l'intérieur et à l'exportation

La fiscalité du secteur agricole bénéficie de manière prépondérante à l'Etat et dans une proportion limitée aux collectivités locales. Une parafiscalité émerge progressivement avec la volonté des professionnels de contribuer au développement de leur secteur d'activité. La pression fiscale sur le secteur agricole est variable selon le domaine d'activité. Elle est faible sur le secteur primaire et sur la commercialisation des produits vivriers, mais forte sur le secteur agro-industriel.

Les exonérations d'impôts (TVA, taxes sur salaires IS) pour encourager les investissements tournés vers l'exportation, dans le cadre de zones franches, pourraient également être considérées comme des mesures incitatives et de promotion des exportations.

Le code général des impôts permet également aux entreprises sous territoire douanier de bénéficier du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée dans la limite des opérations réalisées à l'exportation. Toutefois, certains exportateurs estiment éprouver des difficultés dans son remboursement.

Le secteur agricole est soumis à une fiscalité spécifique sur le capital foncier et le revenu agricole.

Le secteur agricole est exonéré les taxes foncières ; toutefois, une redevance au profit du service agro-foncier a été instituée sur les demandes de visa des terrains ruraux.

L'impôt sur le revenu agricole n'est pas perçu au Togo, bien que prévu par le Code Général des Impôts en son article 53. Toutefois, l'article 56 du Code des Impôts exempte de l'impôt sur le revenu les exploitations de cultures vivrières dont la taille est inférieure à 10 hectares. Ne font pas partie des bénéfices agricoles les profits réalisés dans l'agro-industriel et commerciaux (profits réalisés sur la vente des produits achetés).

Pour ce qui concerne la fiscalité à l'exportation, la taxe à l'exportation qui était instituée dans la loi de finances 1994 sur le coton, le café et le cacao a été supprimée. Depuis la libéralisation des exportations de produits de rente intervenue en 1996, une cotisation des exportateurs de café et de cacao a été arrêtée pour soutenir la filière de produits de rente. Cette contribution du Comité de coordination est payée à raison de 9.200 F/tonne de café et de 3.300 F/tonne de cacao.

Il est à noter qu'une fiscalité indirecte grève les importations des intrants agricoles. Elle est composée d'une fiscalité à l'importation et d'une fiscalité intérieure.

1.7.3 - Régime des échanges sous-régionaux.

Le Togo a promulgué en 1989, le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) qui stipule la levée du contrôle quantitatif sur les importations en provenance des pays de la CEDEAO et le désarmement progressif d'un certain pourcentage ou pour ce qui concerne les produits agréés à ce schéma qui sont accompagnés de certificat d'origine.

II

ETAT DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS AGRICOLES

II - ETAT DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le présent chapitre a pour objet de faire une brève description des principales filières agro-alimentaires en mettant en relief l'importance de chaque filière afin d'apprecier celles qui sont jugées les plus porteuses.

2.1 - INVENTAIRE DES PRINCIPALES FILIÈRES

Les principales filières qui seront analysées dans ce paragraphe sont les suivantes : Céréales, tubercules, oléagineux, fruits et légumes, Elevage, Pêche, Epices - plantes aromatiques et fleurs.

2.1.1 - Céréales

Au cours de la campagne 1996/97, les spéculations céréaliers ont occupé une superficie de 687354 hectares pour une production de 630.398 tonnes, se répartissant comme suit par spéulation : maïs (61,6%), riz (8,1%), sorgho (19,7%), mil (10,6%)

L'évolution des tendances passées et futures et la répartition régionale, sont consignées dans le tableau qui suit :

Tableau N° 4 : Evolution des productions céréaliers (sup: ha, Rend : T/ha, prod: T)

Spéculations	Année 1986	Tendances passées Evolution (%/an)	Année 1996	Tendances futures horizon 2001		Incidence Régionale (en%)
				Quantité	Evolution en % /an	
1- Maïs						
. Superficie	196.800	11,8	381.595 (1)	666.517	11,8	
. Rendement	0,6	8	1,1 (1)	1,1	-	R. Plat: 40
. Production	127.022	11,8	387.562 (1)	676.940	11,8	R. Mar: 31
2- Riz						
. Superficie	17.200	13,8	55.059	97.540	10	
. Rendement (*)	1,4	- 1,7	1,2	1,4	2,6	Reg. sav: 46
. Production	19.000	11,6	51.236	101.130	12	Reg. Plat: 21
3- Sorgho						
. Superficie	126.700	1,2	142.900	191.000	5	
. Rendement (*)	1,2	- 7,4	0,6	0,8	4,9	Reg. sav: 55
. Production	131.400	- 0,5	124.500	157.000	4	Reg. Kara: 19
4- Mil						
. Superficie	116.500	- 0,8	107.800	144.000	5	
. Rendement (*)	0,8	- 3,1	0,6	0,6	-	
. Production	81.500	- 2,2	67.100	85.000	4	Reg. sav: 95

Source : Etude sur la stratégie de croissance du secteur agricole

(1) Campagne 1996/97 : année 1996

(*) Rendement moyen uniquement en culture pure et en culture principale

Aliment de base de la population togolaise, il ressort de l'enquête sur les budgets familiaux et la consommation des ménages, que la consommation annuelle per capita de céréales s'élève à 132 kg, dont, mais : 52 kg, riz : 12 kg, sorgho : 44 kg, mil : 22 kg, fonio : 2 kg.

L'analyse sommaire du bilan alimentaire révèle que sur une longue période, si l'on excepte le riz, la production nationale de céréales, après déduction des pertes post-récolte et des réserves pour semences, couvre les besoins de consommation de céréales en l'état ou en bière locale. En réalité, on observe une évolution du taux de couverture en dents de scie ; les années excédentaires jusqu'à concurrence de 5% sont succédées par des années déficitaires d'un niveau, légèrement inférieur.

Dans les conditions actuelles de production, les surplus apparents constatés sont insuffisants pour couvrir la demande des unités agro - industrielles, notamment les brasseries, les pâtisseries, etc.

Pour ce qui concerne riz, le taux de couverture est estimé à 60% de la demande nationale en 1995/96, contre 54% en 1986. Aussi, en 1995, le Togo a dû importer 24.000 tonnes de riz pour une valeur de 2,7 milliards afin de combler ce déficit.

Les principales contraintes qui limitent la production sont les suivantes : aléas climatiques, faible productivité à l'hectare due à un faible taux d'utilisation des intrants modernes, taux de pertes poste récoltes relativement élevé et insuffisance de crédit.

2.1.2 - Tubercules

Les superficies cultivées en féculents au cours de la campagne 1995/96, étaient estimées à 144.900 hectares et les quantités produites, à 933.600 tonnes. Au vu des quantités de céréales produites, on pourrait déduire que les féculents constituent sur le plan quantitatif, la première denrée cultivée au Togo.

Cependant, les féculents étant un produit humide (62% d'humidité) et ayant un taux de perte post-récolte plus important, on peut en déduire que les céréales qui sont des produits secs (11% d'humidité) constituent le premier aliment de base, en terme de matière sèche produit au Togo.

La répartition des quantités produites en 1995 par spéulation indique que le manioc occupe le 1er rang (50%), suivi de l'Igname(44%), du plantain (3,5%), du taro (0,2%), de la patate douce (1%) et de la pomme de terre (0,2%).

Dans le tableau qui suit sont consignées l'évolution des tendances passées et futures par spéulation et la répartition régionale des cultures.

Tableau n° 5 : Evolution des féculents (sup : ha, Rend ; T/ha, Production : T)

Spéculations	Année 1986	Tendances passées Evolution (%/an)	Base actuelle 1995	Tendances futures horizon 2001		Incidence Régionale (en%)
				Quantité	Evolution en %/an	
1- Manioc						
. Superficie	56.000	3,6	76.964	95158	3,6	
. Rendement(1)	10,5	0,5	10	9,5	- 0,9	R. Mart: 50
. Production	418.720	1,4	466.800	557.400	3	R. Plat: 25
2- Igname						
. Superficie	41.300	1	45.303	48.090	1	
. Rendement (1)	10,1	0,3	10,4	10,5	-	Reg.Cent : 36
. Production	409.400	0,1	411.200	413.700	0,1	Reg.Kara : 23
3- Patate douce						
. Superficie	300	20	1.569	2490	8	
. Rendement (1)	6,8	- 0,4	6,6	6,6	-	
. Production	1.273	23	8.682	15.380	10	Reg. Mart: 91
4 - Taro						
. Superficie		5.453	-		Rég.Mart.: 38
. Rendement (1)		2,2	-		Rég.Plat: 34
. Production		11.839	-		Rég. Cent. 28
5. Pomme de terre						
. Superficie	120	1	133	217	10	
. Rendement (1)	9,2	5	15	15	0	
. Production	1.104	6,1	2.000	3.250	10	Rég. Plat: 98
6- Plantain						
. Superficie	11.694	2,9	15.494	18.533	3	
. Rendement (1)	2,1	-	2,1	2,2	-	
. Production	24 975	3	33.091	40.158	3	Rég. Plat : 90

Source : Etude sur la stratégie de croissance du secteur agricole

(1) Rendement moyen à l'hectare, uniquement en culture pure culture principale

Dans l'ensemble, on constate une légère augmentation de production, essentiellement due à l'augmentation des superficies cultivées.

Contrairement aux autres tubercules, le manioc subit un processus de transformation assez élaboré, notamment en gari, en tapioca, et cossettes. On peut estimer qu'actuellement, 21% de la production est transformée en gari, 10% en cossettes et 8% en tapioca.

Les quantités consommées par tête sur la base des résultats de l'enquête sur les budgets familiaux et la consommation des ménages sont de 33,8 kg par an pour le manioc, 50,6 kg pour l'igname, 3,8 kg pour la patate douce, 3,8 kg pour le taro, 0,7 kg pour la pomme de terre.

Du bilan production/consommation, on en déduit que le taux de couverture des besoins de consommation nationale par la production locale, est globalement excédentaire de près de 5 à 15% selon les années, si l'on excepte la pomme de terre pour laquelle le taux de couverture est déficitaire d'au moins 30 %. Toutefois, seule une faible partie de cet excédent est exportée vers le Bénin et le Burkina Faso, sous forme informelle ; la plus grande partie étant pourrie, faute de moyens de conservation et de transformation appropriés ; c'est en particulier, le cas de l'igname, puisque le manioc est souvent conservé sous forme de cossettes et de gari.

Les possibilités et les potentialités de développement des tubercules existent au Togo ; toutefois, des contraintes certaines subsistent et méritent d'être levées pour une meilleure valorisation des dites potentialités. Elles sont les suivantes :

- faible productivité des variétés locales ;
- faible taux d'utilisation des variétés améliorées, à l'exception de la pomme de terre ;
- techniques culturales rudimentaires ;
- très peu de paysans regroupés en organisations professionnelles, formés, encadrés et touchés par les actions de recherche développement ;

2.1.3 - Oléagineux

Les oléagineux comprennent les noix de palme et de palmistes, les noix de coco, le karité, l'arachide, le Soja et les graines de coton .

a) Noix de palme

La production de noix de palme est passée de 131.700 tonnes en 1985 à 95.000 tonnes au cours de la campagne 1995/96, soit une régression annuelle 3,3%. Les rendements sont en moyenne faibles (4t/ha pour le Ténéra, et 2t/ha pour le DURA avec un taux annuel de régression de 2,7%, tous types de variétés confondues. La production nationale d'huile a également baissé au cours des dix dernières années à un rythme annuel de 5%.

Par contre la consommation d'huile de palme a sensiblement augmenté ; ces dernières années entraînant une importation massive des différents types d'huiles de palme et de palmiste (17.000 tonnes en 1995/96 contre moins de 1000 tonnes 1987).

On constate une situation globalement dégradante de la filière pour des raisons de faible encadrement climatiques, de revendications foncières, de concurrence des autres types d'huile.

b) Noix de coco

La production nationale de noix de coco est estimée en 1996 à 19 millions de noix contre 14.730 millions en 1986, soit une progression de 29 % en 10 ans.

70 % de la production est transformée en huile , le reste étant consommé en frais (noix immatures). La production nationale de noix couvre la demande en noix immatures.

Par contre, pour ce qui concerne l'huile, le taux de couverture est déficitaire et le Togo a dû importer 600 tonnes d'huile dont la moitié a été réexportée.

Les principaux facteurs limitants de la filière sont liés à l'arrêt de la production de plants hybrides en 1992, à la persistance de la maladie de kanykopé (jaunissement mortel).

c) Karité

Très prisé sur le marché international, entre autres, pour ses qualités cosmétiques, la plantation de karité demeure, cependant, au stade de cueillette au Togo. Au cours de ces dix dernières années, les quantités collectées ont baissé à un rythme annuel de 4,6%, chutant de 20.800 tonnes en 1985 à 13.000 tonnes en 1995/96

En 1996, 15% des amandes collectées sont traitées en beurre par NIOTO (Huilerie installée au Togo) et entièrement exportées pour une valeur de près de 400 millions de FCFA.

La demande nationale est couverte par les 85% restants qui sont traitées traditionnellement. La filière est caractérisée par une inorganisation des circuits de collecte, l'inexistence de structures d'encadrement, des attaques parasitaires, notamment le Guy saprophyte.

d) Arachide

La production arachidière était estimée à 27.200 tonnes au cours de la campagne 1995/96 contre 34.800 tonnes en 1986 soit une régression annuelle de 2,7%. 24% des graines d'arachide produite sont transformées en huiles. La production nationale du cru couvre la demande nationale ;

Ce qui n'est pas le cas pour l'huile d'arachide qui fut emportée pour un volume 485 tonnes en 1995 contre 76 tonnes en 1995 (baisse essentiellement due à la concurrence des autres types d'huiles végétales importées.

e) Soja

La culture de soja est une activité naissante au Togo ; en effet, la production nationale qui était estimée à 75 tonnes en 1986 est passée à 542 tonnes en 1995/96, soit une progression annuelle de 24%. Toute la quantité produite est transformée en moutarde, en farine (il existe au Togo une vingtaine d'unités de production de farine pour enfants) en fuite (¹). La production actuelle ne couvre pas la demande nationale.

f) Coton

La production de coton-graine a plus que doublé en volume sur une dizaine d'années, passant de 63.500 tonnes en 1985 à 140.000 tonnes en 1996, soit un accroissement annuel de 7,8%. La graine de coton a connue également la même évolution tendancielle. Il s'ensuit que de toutes les

¹ il existe une petite unité de transformation semi-industrielle installée à Lomé.

spéculations oléagineuses, la graine de coton offre à moyen terme le meilleur potentiel de croissance.

Tableau n° 6 : Evolution des Produits Oléagineux
(superficie : ha, Rendement : kg/ha ; Production : tonnes)

Spéculations	Année 1987	Tendances passées/ évolution (%/an)	Base actuelle 1995	Tendances futures horizon 2001		Incidence Régionale (en %)
				Quantité	Evolution en % /an	
1- Palmier à huile						
. Superficie	86745	- 1,7	73800	75000	0,9	
. Rendement	2700	- 2,7	2100	2000	3,6	R. Mart. +
. Production	131714	- 3,3	95040	110000	2	R. Plat: 85
2- Cocotier						
. Superficie	1635	2,8	2150	2258	0,8	
. Rendement	65	0	65	65	0	Reg
. Production	14732	4,4	19038	22000	3	Marit:100
3- Karité						
. Superficie	2357	- 0,8	2151	2066	-0,8	
. Rendement	10	0	10	10	0	Reg.Savane
. Production	23577	- 1	21515	20250	-1	80
4- Arachide						
. Superficie	54100	0,8	58100	65000	2	Rég.
. Rendement	0,7	-	0,5	0,5	-	Savane50
. Production	34800	- 2,7	27200	31000	2	Rég. Kara 23
5. Soja						
. Superficie	87	26	685	1213	10	
. Rendement	0,9	- 1,6	0,8	0,9	2	Rég. Cent:
. Production	75	24	54	1070	12	50
6- Coton						
. Superficie	68660	4,2	108302	140000	5,3	
. Rendement	930	3,4	1340	1360	0,3	
. Production						Rég. Plat : 60
coton graine	63500	7,8	140000	190000	5,6	
graine de coton	33954	5,1	79750	104500	5,6	

Source : Etude sur la stratégie de croissance du secteur agricole

2.1.4 - Les plantes stimulantes

a) Café

La production de café marchand est passée de 8.600 tonnes en 1985 à 16.600 tonnes en 1996, soit un accroissement annuel de 6,8 %. Cet accroissement annuel très positif cache de fortes disparités d'une année sur l'autre et en réalité la production a plutôt évolué en dents de scie. Le café marchand est exporté en l'état sans aucune transformation préalable.

Les principales contraintes de la sous - filière sont liées au manque de crédit, à la sécheresse, aux peux de brousse, au renchérissement du coût des facteurs.

b) Cacao

La production de cacao est passée de 14200 tonnes en 1986 à 6700 tonnes en 1996 soit une régression de 50 % en 10 ans.

La production est entièrement exportée, sous forme brute et ne subit aucune transformation. Les traits caractéristiques de cette sous - filière sont les suivants : baisse des superficies traitées contre les mirides et la pourriture brune des cabosses et coût élevé de production.

c) Cola

Il n'existe pas au Togo de plantation de Kolatier.

Toutefois, on retrouve 3 à 4 plants par hectare dans les cacaoyers et caférières. La production actuelle est estimée 2.400 tonnes et ne couvre pas les besoins nationaux de consommation.

2.1.5 - Fruits

L'évolution tendancielle de la production fruitière est consignée dans le tableau qui suit :

Tableau n° 7 : Evolution des productions fruitières

(Superficie : Ha, Rendement : T/ha, Production : T)

Indicateurs	Année 1985	Tendances passées Evolution en % / an	Base actuelle 1995-96	Tendances futures		Incidence régionale en %
				Quantité	Evolut° (% / an)	
1 - AGRUMES						
. Superficie	5559	2,2	6948	8059	2,2	Région des Plateaux : 70
. Rendement	5,3	0	5,3	5,3	0	
. Production	29636	2,2	37045	42972	2,2	
2 - ANANAS						
. Superficie	6207	2,5	7918	9647	3,3	Région Maritime : 53
. Rendement	5,9	-	5,9	5,8	-0,3	Région des Plateaux : 43
. Production	36530	2,5	46830	55727	2,9	
3 - MANGUES						
. Superficie	58352	3,2	79,542	97836	3,5	Région Centrale : 74
. Rendement	2,1	-	2,1	2,1	-	
. Production	123950	3,2	168572	207343	3,5	
4 - BANANE						
. Nbre de plante *	8833*	2,9	11748*	14215*	2,2	Région des Plateaux : 90
. Rendement **	7,5	-	7,5	7,5	-	
. Production	66240	2,9	88110	106612	2,2	
5 - AVOCAT						
. Nbre de plante *	41,7	2,4	52,7	66,6	2,4	Région des Plateaux : 100
. Rendement **	70	-	70	70	-	
. Production	2820**	3,9	3691	4665	4	
6 - PAPAYE						
. Nbre de plante *	33,3	2,3	41,7	50,4	3,2	
. Rendement **	30	-	30	30	-	
. Production	1000***	2,9	1250	1512	3,2	

Source : Etude sur la Stratégie de croissance du secteur agricole

* ; 1000 pied, 1988 ** : kg/pied (ananas, mangues, corrossol) *** : ananas, bananes, mangues, papayes.

La production fruitière est estimée à 345 500 tonnes bruts en 1995 et a évolué à un rythme annuel de 2,2 à 3,9 % au cours des 10 dernières années. La ventilation par spéulation se présente ainsi : agrumes (10,7 %), ananas (13,6 %), mangues (48,9 %), banane (25,5 %), avocat (1 %), papaye (0,3 %).

Il s'agit des produits périssables avec des taux de pertes relativement importants se situant dans une fourchette de 15 à 50 % selon les espèces : agrumes (30 %), ananas (20 %), papaye (15 %). La production nette disponible pour la consommation en l'état, la transformation ou l'exportation est calculée par déduction des pertes.

Une partie de la production nationale est transformée localement par des unités telles que : Kellam (70 000 litres de confitures de fruits (2) produits en 1996), les Moines de Dzogbégan (sirop et confitures de fruits), l'ONG DON BOSCO (sirop et confitures de fruits). SAFLEG (fruits (3) séchés pour l'exportation).

La consommation per capita par an est de 6,1 kg pour les agrumes, 8,9 kg pour l'ananas, 11,5 kg pour les mangues, 9,7 kg pour la banane, 0,75 kg pour l'avocat, 0,27 pour la papaye.

Les importations officielles de fruits sont pratiquement nulles au Togo, si l'on excepte les agrumes, qui sont de surcroît, importées en quantités infimes (36,8 t en 1985 contre 6 t en 1995 pour les produits du cru, et 73 tonnes contre 2 tonnes pour les produits dérivés).

Les exportations officielles de fruits en l'état sont presqu'inexistantes et n'ont concerné que l'ananas (350 tonne en 1985 contre 100 tonnes en 1995).

2.1.6 - Légumes

La superficie totale des principaux légumes cultivés s'élève à 3 000 ha en 1995 (0,3 % des superficies en cultures vivrières) et la production est estimée à 41 800 tonnes², soit 2,2 % du volume des produits vivriers. La structure des quantités produites par type de spéulation se présente comme suit : tomate (10,4 %), oignon (3,2 %), gombo (34 %), adémé (8,1 %), gbooma (10,4 %), laitue (2,5 %), piment, poivron (11,1 %), choux pomme (6,2 %), carotte (5 %), pastèque (4,5 %), aubergine (4,7 %).

De toutes les spéculations vivrières, les cultures de légumes ont connu la plus forte progression annuelle en volume, se tuant dans une large fourchette de 13 à 65 % selon les spéculations. Ces évolutions des productions est essentiellement dues à la l'augmentation presque proportionnelle des superficies cultivées ; le rendement étant resté plutôt stagnant, comme le confirme le tableau qui suit :

² Il s'agit des principaux produits, puisqu'il existe plus d'une trentaine de légumes produits au Togo dont le volume s'élève à 45 526 tonnes pour une superficie totale de 3 200 ha en 1995.

Tableau n° 8 : Evolution des légumes (Superficie : Ha, Rendement : T/ha, Production : T)

Spéculations	Année 1987	Tendances passées Evolution en % / an	Base actuelle 1995-96	Tendances futures horizon 2001		Incidence régionale en %
				Quantité	Evolut° (% / an)	
1 - TOMATES						
. Superficie	160	13	362	642	10	Rég. Marit. : 55
. Rendement	9,2	3	12,1	12,1	-	
. Production	1 484	15	4 369	7 740	10	Rég. Savanes : 27
2 - OIGNON						
. Superficie	4,6	40	66,2	172	17	Rég. Savanes : 90
. Rendement	18,4	2	20,2	23,2	2	
. Production	84,8	41	1 335	3 986	20	
3 - GOMBO						
. Superficie	134	23	738	1 307	10	...
. Rendement	18,2	-	19,2	19,2	-	
. Production	2 441	23	14 170	25 100	10	
4 - ADEME						
. Superficie	174	18	674	1 194	10	Rég. Marit. : 98
. Rendement	4,9	-	4,9	4,9	-	
. Production	848	18	3 369	5 793	10	
5 - GBOMA						
. Superficie	31	40	446	1 701	25	Rég. Marit. : 88
. Rendement	9,8	-	9,8	9,8	-	
. Production	303	40	4 368	16 662	25	
6 - LAITUE						
. superficie	48	10	104	156	7	Rég. Marit. : 81
. Rendement	12,9	-4	9,7	9,7	-	Rég. Savanes : 9
. Production	616	7	1 010	1 515	7	
7 - PIMENT / POIVRON						
. superficie	20	38	268	723	18	Rég. Plateaux: 50
. Rendement	21,7	-3	17,6	19,2	2	
					20	Rég. Marit. : 43
8 - CHOU POMME ET FLEUR						
. superficie	43,8	6	71	80	2	Rég. Plateaux: 76
. Rendement	42,2	-2	35,2	35,4	1	Rég. Marit. : 21
9 - CAROTTE						
. superficie	22,2	23	14	202	10	Rég. Marit. : 97
. Rendement	18	0	18	18	0	
. Production	369	23	2 049	3 631	10	
10 - PASTEQUE						
. superficie	1	70	74	131	10	Rég. Savanes : 95
. Rendement	25,5	-1	25,9	25,9	0	
. Production	30,2	65	19,3	3 386	10	
11 - AUBERGINE						
. superficie	1,9	55	58,7	169	19	Rég. Marit. 40
. Rendement	23,4	5	33,8	35,2	2	Rég. Plateaux 50
. Production	44	60	1 986	5 930	20	

Source : Etude sur la Stratégie de croissance du secteur agricole

La consommation per capita et par an des principaux légumes produits se présentent comme suit en kilogramme : tomate (5,6), oignon (1,2), gombo (9,7), adémé (2,3), gboma (1,6), piment / poivron (4,4), aubergine (2).

Il ressort de l'analyse du bilan production/consommation que le taux de couverture est déficitaire pour la tomate fraîche et l'oignon mais équilibré pour les autres spéculations. Ainsi :

- pour la tomate, la production nationale, après déduction des pertes post-récoltes, couvre 93 % des besoins consommation (le Togo a alors importé en 1995, 261,261 tonnes de tomate à 162 millions de francs CFA)³.
- pour l'oignon le taux de couverture est notablement faible et est estimé en 1995 à 36 % des besoins de consommation ; ce déficit de 64 % a été comblé par des importations de près de 2 100 tonnes pour un coût en devise de 67,8 millions de francs CFA.

Les principales contraintes identifiées sont les suivantes :

- non maîtrise de l'eau pour favoriser les cultures de contre-saison et l'établissement de la production ;
- faible maîtrise des techniques modernes de production et pertes post-récoltes importantes ;
- insuffisance de crédit et problème de consommation.

2.1.7 - Elevage

L'effectif du cheptel est estimé en 1995 à : 255 000 têtes pour les bovins, 2 810 000 têtes pour les ovins-caprins, 260 000 têtes pour les porcins, 6 897 000 têtes pour les volailles et 846 000 têtes pour les aulacodes, y compris le gibier.

La production totale de viande, si l'on excepte le gibier d'aulacode, est estimée à 18 636 tonnes en 1995 contre 11 731 en 1984-85, soit une progression annuelle de 4,7 %. La structure de la production de viande et abats par type de cheptel révèle que les ovins-caprins représentent 38,1 % de la production totale, l'aviculture, 26,9 %, les porcins 18,4 %, les bovins, 16,5 % et l'aulacodiculture, 0,1 %.

L'évolution du cheptel et des produits d'élevage de même que les taux de couverture correspondant sont consignés dans le tableau qui suit :

³ Les importations des concentrées de tomate, représentent au moins un milliard chaque année.

Tableau n°9 : Evolution du cheptel et des produits animaux (cheptel : 1000 têtes ; production : T)

Spéculations	Indicateurs	Année 1984/86	Tendances passées Evolution (%/an)	Année 1993-95	Tendances futures (2001)	Tendances passées Evolution (%/an)
BOVINS	Effectif du cheptel	247	0,3	255	260	Rég. Savane: 35
	Production viande et	2 992	0,3	3 083	3 155	
	Taux de couverture (%) ⁴	42	-2,7	32	27	Rég. Kara : 28
OVINS-CAPRINS	Effectif du cheptel	1 336	7,6	2 810	4 816	Rég. Savane: 33
	Production viande et	3 431	6,2	7 109	10 370	
	Taux de couverture (%)	85	1,4	98	-	
PORCINS	Effectif cheptel dont	242	10,6	260	307	Régions Kara et Maritime : 60
	Local	222	21,6	255	299	
	Amélioré	20	-11	5	8	
	Production viande et	319	0,8	3432	4050	
	Taux de couverture (%)	117	-1,6	100	
AVICULTURE	Effectif cheptel dont	2749	9,2	6637	10532	Régions Savanes : 33 Maritime : 90 Maritime : 72
	Local	2499	9,4	6140	9769	
	Chair	140	7,4	285	427	
	Pondeuses	110	6,8	212	336	
	Production viande et	2114	9	5014	8400	
	Production d'oeufs	1384	8,9	3239	5390	
	Taux de couverture (%)	35	5,4	60	77	
APICULTURE	Production totale	12,2	15,8	53	90,8	Région Centrale 60
	Production artisanale	10,8	2,4	13,8	20	
	Production moderne	1,4	39	38,6	70,8	
	Taux couverture (%)	83		97	98	
AULACO-DICULTURE	Effectif cheptel (sans le	0,2	18	0,8	2,3	Régions Maritime : 45 Plateaux : 50
	Effectif du gibier	633,5	2,9	845	1003	
	Total viande disponible /	1457	2,9	1945	2309	
	Taux de couverture (%)	100	-	100	100	
Total production de viande (sans gibier et apiculture)		11731	4,7	18639	25977	

Source : Etude sur la Stratégie de croissance du secteur agricole

⁴ Taux de couverture de la consommation par la production nationale

Il découle du tableau ci-dessus que sur les quatre principaux produits d'élevage, le taux de couverture des besoins est déficitaire pour les bovins et l'aviculture et presque équilibré pour les porcins et les ovins-caprins.

Ces déficits furent comblés par des importations de viandes et d'animaux d'une valeur moyenne de un milliard de francs CFA respectivement pour la volaille et les bovins.

La consommation per capita est estimée à 2,4 kg par an pour la viande bovine (consommation urbaine : 4,5 kg ; consommation rurale : 1,1 kg), à 1,7 kg pour les ovins-caprins, à 0,36 kg pour les porcins et à 2,3 kg pour les volailles (4,6 kg en milieu urbain et 1,4 kg en milieu rural).

Les principales contraintes de l'élevage sont les suivantes :

- insuffisance de géniteurs et d'encadrement ;
- faible contrôle sanitaire ;
- faible accès au crédit.

2.1.8 - Pêche

La production halieutique est estimée à 13 200 tonnes en 1995-96 contre 15 400 tonnes en 1985-86, soit une baisse annuelle de 1,5 %. Cette baisse résulte de la diminution sensible des captures maritimes qui est estimée à 4 % l'an.

En 1995, la pêche maritime a représenté 55,9 % du volume des captures totales (captures industrielles : 2,3 %, captures artisanales : 53,6 %), contre 43,9 % pour la pêche continentale (dont captures lagunaires 14,3 % et captures fluviales 29,6 %) et 0,2 % pour la pisciculture.

La production nationale ne subit aucun processus de transformation. Toutefois, les excédents non consommés sont conservés sous forme séchée ou fumée. Il est à noter que 31 % de la production nationale d'origine maritime sont fumés et 10 % séchés alors que les produits continentaux sont fumés à 92 %. Les poissons piscicoles sont souvent consommés en l'état frais.

Sur la base des résultats d'enquête sur les budgets familiaux et la consommation des ménages réalisée en 1887-89, la consommation par tête et par an s'élevait à 11,9 kg dont 8,2 pour les poissons d'origine marine et 3,7 kg pour ceux issus de la pêche continentale.

Le taux de couverture de la consommation nationale par la production n'est que de 21 % en 1985/96 se répartissant comme suit : pêche maritime (17 %), pêche continentale (69 %) et pisciculture (100 %). Ce taux qui était de 36 % en 1985 dont les perspectives sont estimées à 18 % en 2001, il en résulte une dégradation tendancielle de la situation.

Il est à noter que deux entreprises installées en zone franche, CRUSTAFRIC et TOGO-CRUS, exportent des poissons, des mollusques et surtout des crustacées.

Les principaux facteurs limitants de la production halieutique sont les suivants :

- étroitesse du plateau continental (1 500 km²) ;
- inexistence d'une réglementation appropriée ;
- cherté des équipements et inexistence d'un système de crédit approprié ;
- manque d'organisation des pêcheurs sur les points d'eau ;

- faible production des ressources halieutiques ;
- absence d'infrastructures de conservation.

2.1.9 - Epices, plantes aromatiques et fleurs

a) Les épices et herbes aromatiques

Les épices et les herbes aromatiques sont produits par GYMA-CULTURE installée à DETI-COPE à 25 km environ de Lomé dans le cadre de la zone franche de transformation pour l'exportation. Cette société, filiale du groupe DUCROS, exploite environ 500 ha dont 140 ha en gestion directe, 230 ha en cours de développement et le reste en contrat de culture avec les paysans.

Les principales spéculations développées sont : le basilic, le thym, la menthe, le cresson, le romarin, la ciboulette, etc. Après surgélation sur la place, ces produits sont exportés, notamment en France, en Allemagne et aux Etats-Unis. GYMA-CULTURE est en passe d'établir un point de développement de culture maraîchère, d'épices et d'herbes aromatiques au Togo.

Il s'agit d'un secteur très porteur à l'exportation pouvant offrir des potentiels intéressants pour le Togo ; la structure de production maîtrisant les techniques de conditionnement et de commercialisation. L'approche contractuelle de production développée par GYMA-CULTURE avec les paysans, permettra à de centaines de ces derniers de bénéficier de revenus substantiels non négligeables.

b) Les fleurs coupées

Les fleurs et les plantes ornementales sont produites par deux sociétés installées en zone franche, à savoir : AFRICA-FLEURS et ATLANTIC PRODUCT qui exportent en Allemagne, en Italie, aux PAYS-BAS et au DANEMARK, des bulbes, tubercules, rhizomes de plantes ainsi que des arbustes et plantes décoratives. Il s'agit d'un secteur très compétitif et très rémunérateur en Europe.

Les produits doivent être transportés dans une chaîne continue de froid et d'humidité. Des dossiers de faisabilité de petites unités pourraient être confectionnés afin d'encourager les jeunes entrepreneurs à élaborer des projets d'exportation dans ce secteur.

c) Plantes et herbes médicinales

Le sous-secteur plantes médicinales pourrait offrir de revenus substantiels à des tradi-praticiens togolais. Dans ce cadre, un groupe de promoteurs togolais, avait conçu, il y avait quelques années, un projet d'exportation de plantes médicinales conditionnées pour les marchés extérieurs. Malgré l'intérêt suscité auprès de partenaires étrangers au forum des investisseurs de Dakar, soutenu par l'Union Européenne, le projet n'a pas encore vu le jour, faute de suivi par les promoteurs. Toutefois, il faut noter qu'en 1998, une société dénommée DALMUS est en cours de création.

2.2 - CHOIX DES FILIÈRES PORTEUSES À L'EXPORTATION

2.2.1 - Grille d'analyse des filières

Tableau n°10 : GRILLE D'ANALYSE DES FILIERES

FILIERES	Tendances de croissance des 10 dernières années (%/an)	Potentialités des croissances à moyen terme (%/an)	Taux de couverture des besoins et balance commerciale	% PIB agricole	Nbre de Producteurs	Revenu générés	Possibilités d'exportation
1 - CEREALES							
Maïs	11	12	100	15,8	260 000	élevé	oui
Riz	11	12	75	1,7	28 000	faible	non
Sorgho	-0,5	4	100	6,9	150 000	élevé	non
Mil	-2,2	4	100	3,9	107 000	moyen	non
2 - OLEAGINEUX							
Arahide	2,7	2	négatif	2		faible	non
Soja	24	12	100			faible	non
Noix de palme	-3,3	2	négatif	2	29 000	faible	non
Coton	7,8	5,6	positif	5,8	210 000	élevé	oui
Noix de coco	4,4	3	négatif		1 700	élevé	non
Karité	-1	-1	positif	1,3	...	moyen	oui
Huile de coton	8	6	positif		1	élevé	oui
Huile de palme	-3	2	négatif		...	moyen	oui
3 - PLANTES STIMULANTES							
Café	6,8	5	excédentaire	13	36 400	élevé	oui
Cacao	-7,3	3	excédentaire	0,6	11 800	élevé	oui
Cola	2	2,7	négatif	...	Faible	non	

FILIERES		Tendances de croissance des 10 dernières années (%/an)	Potentialités de croissance à moyen terme (%/an)	Taux de couverture des besoins et balance commerciale	% PIB agricole	Nbre de Producteurs	Revenu générés	Possibilités d'exportation
4 - FECULENTS								
Manioc	1,4	3	équilibré	8,5	110 000	élevé	non	
Farine de manioc (gari et tapioca)	positif	7 000	élevé	oui	oui	
Igname	0,1	0,1	positif	9,5	9 000	élevé	oui	
Taro	équilibré	1	10 000	moyen	non	
Banane plantain	3	3	équilibré	1	15 000	élevé	oui	
Pomme de terre	6	10	déficitaire	0,5	1 200	élevé	non	
Patate douce	23	10	équilibré	1	13 000	moyen	non	
5 - LEGUMINEUSES								
Haricot	-0,3	-0,3	équilibré	2	140 000	moyen	non	
Sésame	-0,2	1	équilibré	1		élevé	non	
6 - LEGUMES								
Tomates	15	10	déficitaire		8 000	élevé	non	
Oignon	41	20	déficitaire		1 000	élevé	non	
Piment / Poivron	34	20	équilibré		6 000	moyen	oui	
Légumes feuilles (gboma, adémé, laitue)	20	10	équilibré		12 000	élevé	non	
Gombo sec	20	10	équilibré		10 000	moyen	oui	
Carotte	23	10	équilibré		4 000	élevé	oui	
7 - FRUITS								
Agrumes	2,2	2	équilibré		...	moyen	non	
Ananas	2,5	2,9	excédentaire		...	élevé	oui	

FILIERES	Tendances de croissance des 10 dernières années (%/an)	Potentialités de croissance à moyen terme (%/an)	Taux de couverture des besoins et balance commerciale	% PIB agricole	Nbre de Producteurs	Revenu générés	Possibilités d'exportation
Mangues	3,2	3,5	équilibré	moyen	non
Banane	2,9	2,9	équilibré	moyen	non
Avocat	2,4	2,4	équilibré	moyen	oui
Papaye	2,9	3,2	équilibré			faible	non
Fruits séchés	moyen	forte	excédentaire	1	élève	oui	
8 - PRODUITS D'ELEVAGE							
Bovin	0,3	0,3	déficitaire	1,3	4 700	faible	non
Ovins/Caprins	6,2	6,5	équilibré	3	188 000	moyen	non
Porcins	0,8	2	équilibré	1,4	17 000	moyen	oui
Voieille	9	8	déficitaire	2,1	200 000	moyen	non
Aulacode	2,9	3	équilibré	0,01	10	faible	oui
Miel	16	9	déficitaire		1 500	non	
9 - PRODUITS HALIEUTIQUES							
Marins	-1,5	3	déficitaire	2,3		moyen	oui
Continentaux	4	5	déficitaire	1,8		faible	non
Piscicoles	-15	14	équilibré	0,01		faible	non
10 - PRODUITS NOUVEAUX							
Epices et herbes aromatiques	forte	forte	excédentaire	élève	oui
Plantes ornementales et fleurs	forte	forte	oui	
Herbes médicinales	forte	forte	équilibré	moyen	oui
Huiles essentielles	forte	forte	déficitaire	élève	oui

2.2.2 - Matrice des Produits Agricoles exportables du Togo

Tableau n°11 : **Matrice des Produits Agricoles exportables du Togo**

Produits	Non exportables	Exportables		
		Marché sous Régional	Autres marchés africains	Europe, Amérique, Japon
1 - Céréales				
* Maïs		X		
* Mil/Sorgho	X			
* Riz	X			
2 - Oléagineux				
* Arachide	X			
* Soja	X			
* Noix de palmes	X			
* Coton				X
* Noix de coco	X			
* Karité				X
* Huile de coton		X		
* Huile de palme		X		
3 - Plantes stimulantes				
* Café				X
* Cacao				X
* Cola	X			
4 - Féculents				
* Manioc	X			
* Farine de manioc (gari + tapioca)		X	X	X
* Igname		X		
* Taro	X			
* Banane plantain	X			
* Pomme de terre	X			
5 - Légumineuses				
* Haricot	X			
* Sésame	X			
6 - Légumes				
* Tomate	X			
* Oignon	X			
* Gombo sec		X		
* Adémé	X			
* Gboma	X			
* Laitue	X			
* Piment / Poivron				X
* Carotte		X		

Produits	Non exportables	Exportables		
		Marché sous Régional	Autres marchés africains	Europe, Amérique, Japon
7 - Fruits				
* Agrumes	X			
* Ananas				X
* Mangues	X			
* Banane	X			
* Avocat		X	X	
* Papaye	X			
* Fruits séchés				X
8 - Produits d'élevages				
* Bovin	X			
* Ovins/Caprins	X			
* Porcins		X		
* Volaille	X			
* Aulacode		X		
* Miel	X			
9 - Produits halieutiques				
* Marins				X
* Continentaux	X			
* Piscicoles	X			
10 - Produits nouveaux				
* Epices et herbes aromatiques				X
* Plantes ornementales et fleurs				X
* Herbes médicinales		X		X
* Huiles essentielles				X

2.2.3 - Choix des Produits exportables au niveau sous-régional

Les critères de choix des produits susceptibles d'être exportés au niveau sous-régional sont les suivantes :

- * existence d'une demande porteuse dans certains pays de la sous-région ;
- * taux de couverture de la consommation nationale par la production équilibrée, voire excédentaire ;
- * existence d'une potentialité de développement (condition édaphiques et climatiques favorables, rentabilité potentielle et compétitivité des produits) ;
- * possibilité de conservation.

Il résulte de l'analyse des tableaux ci-dessus que les possibilités d'exportation des produits agricoles togolais en général et dans la sous-région en particulier, sont très limitées.

Les produits agricoles exportables au niveau de la sous-région sont les suivantes : céréales (maïs), oléagineux (huile de coton et huile de palme), féculent (gari, tapioca, igname), légumes (gombo sec, carotte), fruits (avocat), produits d'élevage (porcin, aulacode).

Pour ce qui concerne les produits exportables vers les pays non africains (Europe, Amérique, Japon), la lecture de la matrice des produits exportables révèle les filières ci-après : oléagineux (coton, karité), plantes stimulantes (café, cacao), féculent (gari, tapioca), légumes (piments, poivron), fruits (avocat, ananas, fruits séchés biologiques), produits halieutiques (crustacées, mollusques), produits nouveaux (épices et herbes aromatiques, fleurs et plantes ornementales, herbes médicinales, huiles essentielles).

L'objet de la présente étude étant d'identifier et d'analyser les produits exportables au niveau de la sous-région conformément aux termes de référence, les deux principales filières porteuses, susceptibles de participer aux échanges sous-régionaux sont les suivantes :

- Céréales (Maïs)
- Féculents (Tapioca, Gari, Ignane).

III

ANALYSE DETAILLEES DES FILIERES RETENUES

III - ANALYSE DETAILLEES DES FILIERES RETENUES

3.1 - FILIÈRE MAÏS

De toutes les spéculations céréalières produites au Togo, le maïs peut être retenu comme celle disposant d'une potentialité d'exportation sous-régionale.

3.1.1 - Dimension de l'offre

3.1.1.1 - La production

L'évolution des superficies, de la production et des rendements de maïs est consignée dans le tableau qui suit :

Tableau n° 13 : Evolution de la production du maïs

ANNEES	1991	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97
Superficie (100 ha)	255	274	338	289	260	381
Production (1000t)	231	278	393	269	225	387
Rendement (t/ha)	0,9	1	1,2	1	0,85	1,1

Source : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles

Il en ressort que la production du maïs est fluctuante avec deux pics observés au cours des campagnes 1993-94 et 1996-97, essentiellement dus aux conditions climatiques plus favorables.

Outre les conditions climatiques, le niveau de la production d'une campagne agricole dépend également des prix offerts sur le marché, la campagne précédente, rendant du coup, la filière plus rémunératrice que les autres produits concurrents. C'est ce qui explique, en partie, la forte progression observée en 1996-97 par rapport à 1995-96.

La répartition régionale de la production se présente comme suit : région des plateaux (46 %), région maritime (24 %), région des Savanes (11 %), région de la Kara (6 %).

Les rendements moyens observés au niveau national sont faibles par rapport au potentiel de rendement réel pouvant être obtenu au Togo, à cause des techniques mises en oeuvre qui sont en général extensives (faible taux d'utilisation de semences améliorées, de fertilisation, de traitements anti-parasitaires et de mécanisation). En effet, contrairement au rendement moyen observé au niveau national qui se situe en moyenne autour de 1 tonne à l'hectare, dans les unités de production où les techniques de production sont mieux appliquées, on obtient facilement une moyenne de 2,5 tonnes à 3 tonnes à l'hectare.

3.1.1.2 - Les facteurs et systèmes de production

D'une façon générale, au niveau paysanal, les techniques modernes de production sont moins suivies dans les zones à fortes potentialités en terres, et mieux appliquées dans les zones à fortes pressions sur la terre.

Si l'on excepte les cultures d'exportation (café, cacao, coton) et les légumes, pour lesquels le taux de fertilisation est relativement élevé, la culture de maïs connaît un début d'intensification nettement plus favorable, en comparaison avec les autres spéculations céréalières, féculentes et les oléagineuses. Ainsi, 11 % des exploitants du maïs utilisent de l'engrais et, 8% des superficies en maïs sont engrangées. Le pourcentage de superficies ensemencées en variétés améliorées est de 5 %.

En outre, le taux de mécanisation de la culture du maïs est très faible, puisque seulement 2 % des exploitations sont cultivées avec la traction animale et celle motorisées ne représentent que 1 %.

Le système de cultures pratiqué par les paysans est à prédominance "cultures associées" soit 76 % des superficies développées (dont 39 % en combinaison principale et 37 % en combinaison secondaire) ; 24 % seulement des parcelles de maïs sont en culture pure.

3.1.1.3 - Les opérateurs

Les opérateurs intervenant dans la production sont constitués, pour la plupart, de petits producteurs dont une faible partie est organisée en groupements de production. Il s'agit de groupements dont la taille varie entre 8 et 20 membres et ayant pour objet de faciliter les prestations de service à leurs membres dans les domaines de l'approvisionnement en intrants, du crédit et de la commercialisation.

Toutefois, de façon générale, il s'agit de producteurs individuels, dont la taille des exploitations varie en moyenne entre 1 et 2 hectares. Il est à noter que ces dernières années, certains fonctionnaires, des cadres du secteur privé et des retraités se lancent dans la culture du maïs, pour des fins exclusivement de rente ; dans ces cas, les superficies mises en valeur sont nettement plus grandes et peuvent tourner autour de 5 à une dizaine d'hectares.

3.1.1.4 - Les possibilités de développement

La culture se pratique exclusivement en sec sans irrigation. De plus, les conditions climatiques, en terme de niveau et de durée pluviométrique sont quelque peu compatibles avec les exigences hydriques et du cycle cultural du maïs. Le principal frein à la croissance de la production aux fins d'exportation est le faible taux d'application des techniques modernes de production. L'utilisation des intrants améliorés pourrait permettre de doubler voire tripler le rendement moyen actuel.

D'un autre côté, il est à noter qu'à l'échelon villageois, dans la région maritime, se met progressivement en place une banque de céréales, plus particulièrement de maïs. Cette initiative du projet FIDA, permettra de mieux contrôler les quantités produites afin de mieux les valoriser.

En outre, la culture du maïs a gagné de nouveaux espaces ; traditionnellement cultivés dans les régions méridionales du pays, elle s'étend présentement dans les régions septentrionales où cette céréale devient un des aliments de base de la population.

3.1.1.5 - Le point sur la recherche

Les recherches sur la culture du maïs sont assez avancées et ont permis de sélectionner des variétés améliorées (composite et hybride) adaptées aux conditions de productions locales et aux exigences organoleptiques du consommateur. Elles étaient, dans les années 60 à 70 mises au point par l'Institut de Recherche Agronomique Tropical (IRAT) et depuis les années 80 jusqu'à nos jours par l'Institut National des Cultures Vivrières (INCV). L'INCV dispose de plusieurs stations d'essais variétaux et de fumure dans les différentes régions du Pays. Ce qui a permis d'obtenir des variétés performantes qui sont déjà passées au stade de vulgarisation. Il est à noter que l'INCV possède également un centre de production semencière, qui, à partir des semences de pré-base, sont multipliées en semences commerciales au niveau du centre ou livrées aux paysans modèles multiplicateurs de semences.

Les autres structures intervenant au niveau amont, dans la recherche sur le maïs sont :

- * l'Institut de Recherche sur la Culture du Coton (IRCT)
- * l'Institut National des sols (INS) qui possède dans toutes les régions du pays des centres d'essais agro-pédagogiques.

3.1.1.6 - La valorisation de la production

Les éléments de coûts de production, de recettes d'exploitation et de marge bénéficiaire sont consignés dans le tableau qui suit selon qu'il s'agisse d'un paysan traditionnel ou d'un paysan en cours de modernisation.

Tableau n°14 : Valorisation et coût de production du maïs

	Unité	Année 1986	Evolution (% / an)	1996/97
1 - Eléments de coût				
- Prix engrais	FCFA/Kg	65	9,1	155
- Prix semences	FCFA/Kg	120	7,6	255
- Coûts des travaux				
* Paysans traditionnels	1000 F/ha	43	5,4	73
* Paysans en cours de modernisation	1000 F/ha	80	2,2	100
- Coût de production				
* Paysans traditionnels	1000 F/ha	43	5,4	70
* Paysans en cours de modernisation	1000 F/ha	100	4,1	150

2 - Eléments de recettes				
- Prix maïs grain				
* aux producteurs	FCFA/Kg	73	2,7	95
* marché	FCFA/Kg	96	3,3	131
CAF	FCFA/Kg	71,5	-	90
- Rendement				
* variétés locales	T/ha	0,8	0,6	0,85
* variétés améliorées	T/ha	2	1,4	2,3
- Recettes				
* Paysans traditionnels	1000 F/ha	58,4	3,2	80,8
* Paysans en cours de modernisation	1000 F/ha	146	4	218
3 - Marge d'exploitation				
* Paysans traditionnels	1000 F/ha	15,4	-3,4	10,8
* Paysans en cours de modernisation	1000 F/ha	46	3,9	68

3.1.2 - Bilan Production/Consommation

Le bilan production/consommation est consigné dans le tableau qui suit :

Tableau n°15 : Bilan Production/Consommation (unité : tonne)

	1986	1995
- Production	127 000	225 000
- Perte au stockage et semences	12 700	22 500
- Production nette disponible	114 300	202 500
- Importation	282	340
- Exportation	4 177	46
- Consommation apparente	110 405	202 794
- Taux de couverture de la consommation par la production	104 %	100 %

3.1.3 - Fonctionnement des marchés

3.1.3.1 - L'identification des produits commercialisés

Le maïs est essentiellement commercialisé en sec ; toutefois, on peut estimer que 5 % de la production nationale sont commercialisés en frais. La commercialisation en frais se fait toujours en épi non despathé et destinée après cuisson à la consommation finale. La commercialisation en sec se fait généralement sous forme égrenée et despathée ; toutefois, notamment dans la région maritime, on constate que certains gros producteurs préfèrent vendre au champ ou à la maison, l'ensemble du grenier, dans ce cas, en épis avec spaths.

3.1.3.2 - La typologie des marchés

Les marchés peuvent être définis comme des lieux de rencontre périodique entre vendeurs et acheteurs.

On distingue en général deux catégories de marchés, les marchés de production et/ou d'approvisionnement et les marchés de consommation. La première catégorie de marché est en général implantée dans les zones de production et la deuxième catégorie, est le plus souvent situé dans les centres urbains et semi-urbains. Les marchés, qu'ils soient de production ou de consommation, se tiennent en général une fois par semaine.

3.1.3.3 - Les opérateurs et les circuits de commercialisation

a) Circuits traditionnels

La commercialisation du maïs est essentiellement le fait d'opérateurs privés qui opèrent, dans le circuit traditionnel. Les différents intervenants dans le circuit de commercialisation sont les suivants :

- * les producteurs primaires,
- * les intermédiaires ou commissionnaires,
- * les grossistes
- * les revendeuses détaillantes
- * les transporteurs.

- Les producteurs directs

Le premier maillon de la chaîne de commercialisation est constitué par les producteurs et leurs femmes. Ces derniers, généralement de petits producteurs, vendent l'essentiel de leur production non auto-consommée sur les marchés des villages les plus proches.

- Les intermédiaires ou commissionnaires

Ils servent d'intermédiaires entre les producteurs directs et les grossistes et interviennent souvent sur les marchés de production et à la ferme. Cette activité est exercée par des femmes et des hommes qui négocient les prix sur la base des instructions données par les grossistes et procèdent aux transactions. Ils sont rémunérés au sac par le grossiste. La commission est d'environ 200 FCFA/sac de maïs acheté.

- Les grossistes

Ils interviennent sur les marchés de production de gros et/ou d'approvisionnement directement auprès des producteurs et collectent les quantités préalablement achetées par les commissionnaires dans les villages et fermes. Les grossistes assurent le transfert du maïs acheté sur les marchés de production vers les marchés de consommation, qui sont en général situés dans les centres urbains et où ils vendent en général à des revendeuses détaillantes. Ces grossistes sont

exclusivement des femmes ; très dynamiques, elles assurent l'approvisionnement de Lomé (où au moins 50 % de la demande du maïs mis en marché est concentré) et des villes secondaires.

Leurs fonds de roulement est financé sur fonds propres, car elles n'ont généralement pas recours au crédit ; elles sont souvent en déplacement entre les pôles de production et de consommation. Elles prennent en charge les frais de transaction, d'ensachage, de chargement, de transport et de déchargement.

Il est à noter que ces derniers temps, certains groupements féminins jouent également la fonction de grossistes.

- Les revendeuses détaillantes

Elles sont des commerçantes indépendantes liées par contrat ou non à des grossistes et jouent un rôle capital d'approvisionnement régulier des unités de consommation. Fractionnant les quantités de maïs en petites quantités adaptées à la demande, elles commercialisent tous les jours leurs produits aux consommateurs finaux.

- Les transporteurs

Ils assurent le transport des produits vivriers, dont le maïs, des marchés de production vers les centres de consommation. Le transport se fait en camionnettes bâchées ou en camion de 5 à 12 tonnes.

b) Circuit officiel

Outre le circuit traditionnel par lequel transite presque toute la production commercialisée du maïs, un circuit presque marginal est détenu par l'Office de Commercialisation des Produits Agricoles - Togo-Grains - qui assure les transactions officielles.

En théorie, l'office est supposé offrir un prix rémunérateur aux producteurs en période d'abondance (légèrement supérieur au prix du marché de production) et assurer un prix plus abordable à la consommation finale en période de soudure.

Si au cours des dix premières années de sa création en 1971, l'office a pu assumer avec efficacité les tâches qui lui sont dévolues, depuis les années 1980 jusqu'à nos jours, les résultats obtenus sont tout simplement décevants ; ce qui a justifié sa dissolution intervenue au dernier semestre de l'année 1997. Afin de combler le vide entraîné par cette dissolution, le gouvernement du Togo a créé par décret N°97-117/PR l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT) dont les attributions et l'organisation figurent en annexe.

3.1.4 - Transformation

Les trois principales formes de transformation du maïs sont les pâtes de maïs, la boisson de maïs malté (liha) et les farines pour enfants.

3.1.4.1 - Les pâtes de maïs

Aliment de base des Togolais, la maïs fait l'objet de multiples transformations, qui conduisent toutes à une forme de consommation commune : les pâtes de maïs.

On peut estimer que presque toute la production de maïs destinée à la consommation humaine nationale, après déduction des quantités destinées à la fabrication de provendes avicoles et du volume exporté est transformée en pâtes de maïs, soit 99 % au moins. Ces pâtes sont le plus souvent directement préparées par les ménagères (pâte à base de farine de maïs et/ou de "mawoc" mais aussi par les transformatrices traditionnelles ("akpan" "et ablo").

La farine de maïs est obtenue par broyage au moulin de grains entiers alors que le "mawoc" s'obtient à la mouture après trempage des grains dans l'eau et après tamisage. La pâte destinée à la consommation est préparée après ébullition.

Le processus technologique de fabrication du "akpan" se présente ainsi : trempage - broyage - dilution - filtration - décantation - fermentation - cuisson.

Celui du "ablo" est le suivant : rinçage - mouture - tamisage - mouillage - cuisson - levurage et pétrissage.

3.1.4.2 - La boisson de maïs malté (Liha)

Il s'agit d'une boisson non alcoolisée préparée artisanalement et vendue sur les marchés comme rafraîchissement.

Le processus de fabrication se présente ainsi : trempage des grains pendant 24 heures - égouttage dans un panier pendant 3 jours - germination - séchage des grains germés - broyage du malt au moulin - décantation - cuisson et saccharification - filtration et pasteurisation au bain-marie - conditionnement en bouteille.

Les quantités transformées représentent 0,3 à 0,5 % de la production nationale de maïs.

Le compte de résultat journalier moyen d'une transformation artisanale se présente comme suit :

- Recettes : 5.800 FCFA
- Charges : 2.600 FCFA (1,5 bols de maïs : 450 F, sucre : 300 F, mouture : 150 F, bois de chauffe : 400 F, glace : 600 F, patente : 50 F, transport : 600 F, amortissement 100 F).
- Marge bénéficiaire : 3.150 F CFA.

3.1.4.3 - Les farines pour enfants

Les deux plus importantes structures de production de farines pour enfants sont l'INTA et l'Association EDEN. Toutefois, au Togo, on dénombre une dizaine d'unités de production dont la production totale actuelle s'élève à 120 - 150 tonnes / an.

La composition d'une farine type est la suivante :

1er âge : 65 % de maïs, 10 % de riz et 25 % de sorgho

2e âge : 65 % de maïs, 10 % de riz et 25 % de soja.

Les différents stades de préparation sont le triage, le grillage, le broyage et le conditionnement en sachets de 500 g. Le compte production révèle que c'est une activité rentable.

3.2 - FILIERE FECULENTS

Les féculents pouvant offrir des potentialités à l'exportation sont :

- * les dérivés du manioc (gari et tapioca)
- * l'igname

3.2.1 - Dimension de l'offre

3.2.1.1 - Les dérivés du manioc

Les dérivés du manioc susceptibles d'être exportés sont constitués du gari et du tapioca. L'estimation de leur quantité s'est faite sur la base de l'évolution de la production des racines de manioc.

Tableau n° 16 : Evolution de la production du manioc

Années	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96
Superficie (100 ha)	65,7	56,8	70,10	77
Production (100t)	452	389,4	412	466,8
Rendement (t/ha)	9,4	9	8,1	9,5

Source : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles

La part de la quantité transformée en gari est estimée à 21 % de la production totale du manioc.

La répartition régionale de la production du manioc se présente ainsi : Région Maritime : 56%, Région des Plateaux 16,6 %, Région Centrale : 19,7% , Région de la Kara : 7 %.

La culture du manioc se fait presqu'exclusivement à base de techniques culturales traditionnelles et les intrants améliorés ne sont pratiquement pas appliqués par les paysans. En effet, rares sont

les paysans qui utilisent les boutures issues des plants sélectionnés et qui engrassement leur exploitation. Il s'agit d'une culture qui se pratique généralement en fin du cycle de rotation.

Au niveau du système de cultures, seul 7 % des superficies cultivées en manioc sont en pur contre 93 % cultures associées dont 7,5 % en combinaison principale et 84 % combinaison secondaire

Les prix aux producteurs des racines de manioc ont évolué comme suite, au cours de ces dernières années, ont évolué comme suit :

<u>Années :</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>
Prix au producteur					
F CAF /KG :	28	29	30	31	36

Source : Direction des Enquêtes et statistiques agricoles

3.2.1.2. - L'Ignane

L'évolution de la production d'igname est consignée dans le tableau qui sont :

Tableau N° 17 : Evolution de la production d'igname

<u>Années</u>	<u>1992/93</u>	<u>1993/94</u>	<u>1994/95</u>	<u>1995/96</u>
Superficie (100 ha)	44,2	51,3	38,2	45,3
Producteur (1000 t)	368,0	530,4	375,2	411,2
Rendement (t/ha)	8,7	10,3	9,9	10,4

Source : Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles

Une analyse de la répartition régionale de la production révèle les informations ci-après : Maritime : 5 %, Région des Plateaux : 31 % Région Centrale : 40 % Région de la Kara : 20 % et Région des Savanes : 4 %.

La culture de l'Ignane est en général pratiquée en tête de rotation. Les techniques cultures culturelles sont traditionnelles puisque les paysans n'utilisent ni de semenceaux améliorés ni d'engrais minéral ou organique et de produits phytosanitaires. Le taux de mécanisation des exploitations d'igname est pratiquement nul ; la culture est souvent manuelle avec l'utilisation de la "daba" et les exploitations motorisées et à traction animale sont très rares.

La culture d'igname se fait souvent en association avec d'autres cultures. Aussi, 3 % seulement des parcelles d'igname sont en culture pure contre 97 % de cultures associées dont 37 % en combinaison principale et 60 % en combinaison secondaire.

Les exploitants sont le plus souvent de petits producteurs individuels et la taille des exploitations varie entre 0,5 hectare et 1,5 hectares. Les paysans intervenant dans cette filière sont moins organisées que ceux pratiquant la culture du maïs et sont également moins encadrés.

Les potentialités de développement de l'igname sont importantes au TOGO, notamment dans les Régions des Plateaux, Centrale et de la Kara. Un meilleur encadrement des paysans, l'application de certains acquis de la recherche et la garantie d'un prix rémunérateur aux paysans pourraient permettre d'augmenter de façon significative la production actuelle. En effet, pour ce qui concerne les résultats de la recherche, l'INCV a mis au point depuis quelques années une technique de multiplication rapide de semenceaux d'igname. La mise en pratique de cette technique au niveau paysanal permettrait de réduire de façon significative les pertes de production liées aux techniques traditionnelles, qui occasionnent une perte de près de 20 % de la production du fait de l'utilisation des semenceaux .

Les prix aux producteurs ont évolué ainsi au cours de ces dernières années.

<u>Années :</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>
Prix au producteur (F CAF /kg) :	66	66	63	59	69

Source: Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles

L'utilisation d'intrants améliorés étant pratiquement nulle les coûts de production se limitent aux travaux de préparation et d'entretien des exploitation pour les paysans qui font recours à la main d'oeuvre salariée.

3.2.2 - Bilan Production/Consommation

Du bilan production/consommation du manioc et ses dérivés et de l'igname on déduit que le taux de couverture de la consommation par la production nationale est excédentaire de 5 à 15 % selon des années.

Pour ce qui concerne le manioc, l'excédent est exporté sous forme de gari et de tapioca.

L'excédent d'igname est le plus souvent avarié, faute de moyens de conservation et une petite quantité est exportée sous forme informelle vers le Burkina Faso et le Bénin.

Il est à noter que les importations sont nulles pour l'igname et le manioc et ses dérivés.

3.2.3 - Fonctionnement des marchés

3.2.3.1 - Manioc et ses dérivés

Le manioc est vendu sous diverses formes, notamment en frais, en cossettes, en gari et en tapioca. Les principaux marchés de vente de manioc et de ses dérivés sont concentrés dans les Régions Maritime, des Plateaux et Centrale.

La commercialisation s'opère dans deux circuits :

- * circuit et manioc frais et cossettes : producteurs - grossistes - détaillants - consommateurs
- * circuit dérivés du manioc : producteurs - fabricants de gari et de tapioca - détaillants - consommateurs

Les vendeurs sont souvent des femmes productrices et des épouses des producteurs et les acheteurs sont des femmes grossistes, des revendeuses et des consommateurs final.

Le manioc frais est vendu sur pied ou après récolte en gros ou en tas. La vente sur pied consiste à céder la parcelle dont l'unité traditionnelle de mesure est généralement 12 bras sur 12.

La vente en gros se fait dans des paniers, bassines ou sacs de jute. Celle en détail se fait en tas de 5 à 12 tubercules variable selon la grosseur des tubercules. Les modes de ventes du gari et du tapioca sont les suivants :

- * emballage dans des paquets utilisés pour le ciment ou dans des toiles blanches
- * Vente en vrac dans des cuvettes par bol de 1,2 kg à 3 kg

La vente de cossettes se fait dans des sacs de jute, dans des paniers ou en tas.

3.2.3.2 - Igname

La commercialisation est en général assurée par les femmes qui interviennent comme grossiste ou détaillante entre le producteur et le consommateur final.

Le circuit de commercialisation peut être schématisé ainsi :

- * producteurs - détaillantes - consommateur
- * producteurs - grossistes - détaillantes - consommateurs

Les grossistes achètent les tubercules sur les marchés ruraux et les acheminent par camion dans les grands centres de consommations urbains comme Lomé, Kara, Atakpamé et Kara. Elles sont quelques fois aidées par des intermédiaires qui collectent les tubercules sur les marchés de productions, à domicile ou au champ.

Les détaillantes vendent leurs produits dans les marchés ou au bord des routes. L'igname se vend par tas de 3 à 6 tubercules et par calebasse, soit 30 tubercules.

3.2.4 - Transformation

3.2.4.1 - Dérivés du manioc

a) Le gari

Le gari, bien que souvent dépassé en consommation par la pâte du maïs et l'igname, constitue une part non négligeable dans la ration alimentaire de la population Togolaise. Il constitue également une des formes de consommation du manioc les plus répandues en Afrique de l'Ouest. Au Togo, la fabrication du gari reste une activité artisanale concentrée dans les villages et qui a néanmoins connu, au cours de ces dernières années une amélioration technologique par l'introduction de râpeuses mécaniques en association avec le moulin à céréales. Des projets de production industrielle de gari existent mais ne sont pas encore opérationnelles pour des raisons liées à la non maîtrise des cuiseurs mécaniques.

Le processus technologique peut se résumer ainsi: épluchage des racines de manioc au couteau - lavage - râpage manuel ou mécanique - fermentation de la pâte - pressage - égouttage - tamisage et cuisson au feu. Le rendement matière est de 20 %.

Le compte de résultat pour la fabrication de gari pour une préparation qui requiert l'achat d'une parcelle de manioc à 5 000 F se présente ainsi :

- Charges :

* Parcelle de manioc	:	5 000 F CFA
* Récolte	:	1 500 F CFA
* Mouture	:	2 000 F CFA
* Bois de chauffage	:	3 000 F CFA
* Amortissement Matériel	:	100 F CFA
Total charges	:	11 600 F CFA
- Recettes	:	16 000 F CFA
- Marge bénéficiaire	:	4 400 F CFA

b) Tapioca

Le tapioca se présente sous forme de petites graines blanches ou translucides. Il est constitué pratiquement d'amidon pur sans fibre.

Le processus technologique suit les étapes ci-après : épluchage, râpage, malaxage à l'eau dans un panier doublé de tissu, filtrage et décantation de l'amidon, séchage, émiettage sur un tapis et cuisson, le rendement matière est de 22 %.

Le compte de production d'un groupement féminin qui a acheté une parcelle d'une valeur de 35 000 F CFA y compris sa récolte se présente comme suit :

- Charges

* Parcelle de manioc (y compris récolte)	:	35.000 F CFA
* Epluchage	:	7.500 F CFA
* mouture	:	7.500 F CFA
* Bois de chauffe	:	6.000 F CFA
Total charges	:	56.000 F CFA
- Recettes (12 cuvettes)	:	60.000 F CFA
- Marge bénéficiaire	:	4.000 F CFA

3.2.4.2 - Igname

Contrairement au manioc, l'igname ne subit aucun processus de transformation. Il existe tout de même un projet de fabrication de flacon d'igname unité par l'Institut National de Technologie Alimentaire, mais qui n'a jamais vu le jour.

IV

CONSTRAINTES ET OPTIONS D'AMELIORATION

IV - CONTRAINTES ET OPTIONS D'AMELIORATION

4.1 - CONTRAINTES

4.1.1 - Contraintes liées à l'offre des produits retenus pour les échanges sous-régionaux

4.1.1.1 - Le Maïs

La principale contrainte est liée au faible niveau de l'offre de maïs. Elle se manifeste par des fluctuations annuelles de la production et le faible excédent actuel de l'offre par rapport à la demande nationale.

Cette contrainte principale se décompose en plusieurs sous-contraintes qui sont les suivantes :

- faible niveau de production et faible productivité, dus :
 - * aux difficultés liées aux modes d'appropriation de la terre,
 - * au faible rendement moyen (1 t/ha) contre un rendement moyen de 2,5 t/ha avec application des techniques adaptées,
 - * à la faible taille des exploitations en maïs (1 ha en moyenne par ménage),
 - * au faible taux d'utilisation des intrants modernes (7,5 % seulement des superficies en maïs sont engrangées et 5,5 % des superficies sont exploitées avec des semences améliorées),
 - * au faible taux de mécanisation des parcelles semées en maïs (% des exploitations avec culture attelées : 3,4 % et % des unités de productions motorisées : 1,1 %),
 - * au taux de perte post-récolte relativement élevé (10 % en moyenne) dû à la faible adoption des techniques de conservation ;
- non maîtrise des coûts de production et des marchés locaux, due :
 - * au coût des intrants relativement élevés : la suppression progressive des subventions et l'effet de la dévaluation (prix de l'engrais : 155 FCFA/Kg en 1997 contre 65 FCFA/Kg en 1986 et prix des semences améliorées : 250 FCFA/Kg en 1997 contre 120 FCFA en 1986), en sont les principales causes ;
 - * à la très forte fluctuation des prix aux producteurs entre la période de récolte (d'abondance) et la période de soudure ;
 - * au coût élevé de la main d'œuvre salariée ;

- * à l'augmentation des coûts de production plus rapide que celle des prix aux producteurs ;
- faible taux d'accès au crédit des producteurs ;
- fragilité des organisations professionnelles agricoles, due :
 - * à l'inadéquation des textes en vigueur,
 - * au fort taux d'analphabétisme des membres,
 - * au faible niveau de formation technique et en gestion des membres des OPA,
- faible maîtrise des techniques de conditionnement et des transformations.

4.1.1.2 - Le Manioc et ses dérivés et l'Igname

A l'instar du maïs, la principale contrainte identifiée à ce niveau est le faible niveau de l'offre disponible pour l'exportation. Les principales causes, assimilées ici à des sous-contraintes sont les suivantes :

- faible productivité et faible niveau de production, dus :
 - * à la faible productivité des variétés locales,
 - * aux techniques culturales rudimentaires,
 - * aux difficultés d'accès des producteurs au crédit agricole ;
- faible taux d'encadrement des producteurs ;
- fragilité des organisations professionnelles agricoles ;
- faible maîtrise des techniques de conservation et de transformation ; en effet, les techniques de transformation du manioc (en gari et tapioca) sont artisanales, pénibles, peu productives et faiblement rémunératrices ; en outre, les racines fraîches du manioc se conservent difficilement (72 heures après la récolte) de même que les tubercules d'igname.
- coût élevé de transport des tubercules d'igname qui sont des produits pondéreux.

4.1.2 - Contraintes générales liées à la promotion du commerce

- Environnement réglementaire organisationnel et institutionnel non adapté au contexte actuel de fluidité des échanges ; les causes sont les suivantes :
 - obsolescence de certains textes régissant les activités d'exportation et d'importation ;
 - retard dans la mise en place du Centre de formalités de l'entreprise qui doit fonctionner en guichet unique ; ce qui constituerait un atout pour l'installation rapide des entreprises à vocation exportatrice ;
 - définition imprécise de la mission de l'Administration en charge du commerce à la lumière du nouveau contexte de libéralisation des échanges ;
 - faible concertation entre les autorités gouvernementales et le secteur privé ;

- concertation insuffisante entre les différents partenaires de développement du commerce extérieur (paysans, producteurs, exportateurs, importateurs, prestataires des services annexes, port, transitaires, etc.) ;
 - faible implication du secteur privé dans l'élaboration des stratégies de libéralisation du commerce ;
 - non coordination entre les structures chargées de la gestion des activités productrices en amont de l'exportation.
- Non maîtrise des techniques modernes de gestion du commerce extérieur et des nouvelles dispositions régissant les relations internationales. En effet, les petites entreprises susceptibles d'intervenir sur le marché extérieur, ne disposent pas de cadres compétents dans la gestion de l'exportation, l'identification des produits exportables, la gestion de la qualité et des instruments de la compétitivité.
- Inexistence d'un mécanisme approprié d'information commerciale pouvant permettre à l'entreprise togolaise de commerce extérieur d'identifier les opportunités d'affaires dont elle pourra tirer des avantages comparatifs et d'apprécier les conditions de commercialisation des produits à l'extérieur. En général, des PME à vocation exportatrice ne sont pas informées sur les statistiques du commerce extérieur, la réglementation sur les marchés étrangers, les accords internationaux liés au commerce (y compris les accords d'Uruguay Round), le tarif extérieur commun appliqué dans le cadre des nouvelles dispositions de l'UEMOA, les cours internationaux des produits et les tendances du marché, la liste sectorielle d'entreprise des pays partenaires.
- Non maîtrise de la gestion de la qualité. En effet, à l'exception des grands produits d'exportation tels que le café, le cacao, le coton, etc., les exigences des consommateurs et les normes en vigueur sur les marchés de destination sont très peu maîtrisées par les structures à vocation exportatrice. Il en est de même pour la présentation des produits ;
- Faible accès au financement des structures à vocation exportatrice
- Difficultés de communication :
- Etat défectueux des routes nationales ;
 - tracasseries policières sur les routes nationales ;
 - Multiplication des points de contrôles routiers.
- Non orientation des activités agricoles vers les filières à forts potentiels d'exportation et où le Togo dispose des avantages comparatifs due à l'inexistence d'une volonté politique et d'une stratégie et planification agricoles accordant une importance au secteur agricole non traditionnel à vocation exportative.

4.2 - OPTIONS D'AMÉLIORATION

4.2.1 - Objectifs

Les options d'amélioration visent la promotion de l'offre des filières retenues pour les échanges sous-régionaux et le développement du commerce.

a) - Promotion de l'offre des filières retenues pour les échanges sous-régionaux

Les objectifs y afférent sont consignés dans le tableau ci-après :

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Améliorer l'offre de maïs afin de dégager des excédents suffisants pour l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la productivité et le niveau de production du maïs - Améliorer l'accès au crédit des producteurs de maïs - Renforcer la capacité des Organisations Professionnelles agricoles - Améliorer les techniques de conservation et de transformation du maïs
Améliorer l'offre de l'Ignane, de manioc et de ses dérivés afin de dégager des excédents suffisants pour l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la productivité du manioc et de l'Ignane - Améliorer et mettre en oeuvre une stratégie d'encadrement approprié des tubercules - Améliorer l'accès au crédit des producteurs de tubercules - Renforcer la capacité des OPA - Améliorer les techniques de conservation et de transformation du manioc et de l'ignane

b) - Promotion du commerce

Dans le tableau qui suit, figurent les objectifs liés à la promotion du Commerce

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Améliorer le cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel de promotion du commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre institutionnel de promotion du commerce extérieur - Adapter le dispositif réglementaire et fiscal au contexte actuel de mondialisation des échanges - Créer un cadre national de concertation (CNC)
Renforcer la capacité de gestion des structures intervenant dans la promotion du commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une formation professionnelle de cadres et opérateurs des secteurs formels et informels adaptée aux exigences du marché - Améliorer l'accès au financement des opérateurs commerciaux
Améliorer la collecte et la circulation de l'information économique et commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser l'ensemble des acteurs administratifs et économiques sur l'importance du traitement rapide de l'information commerciale - Mettre en place une cellule d'information économique et commerciale
Améliorer la qualité des produits	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure valorisation des produits - Rendre opérationnelle la structure nationale de normalisation
Améliorer la circulation des produits	Réduire les entraves liées à la circulation des produits

4.2.2 - Plan d'action

a) - Amélioration de l'offre de maïs

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions / Conditions
Faible niveau de l'offre du maïs	Améliorer l'offre de maïs afin de dégager des excédents suffisants pour l'exportation	Accroître la productivité du maïs et le niveau de production du maïs	- Révision du régime foncier - Amélioration de l'accès aux moyens modernes de production : * Mécanisation * Intrants modernes de production (engrais, semences, herbicides)	3 ans	Etat, Chbres d'Agriculture, Aut. tradition.	Régime foncier révisé et adapté aux réalités nationales	Rapport adopté et accepté par tous	Volonté politique Acceptation par tous les acteurs
				3-5 ans	Privés, Etat, Chambres d'Agriculture	10 % des exploitations sont mécanisées 15 % des exploitations sont intensifiées en intrants modernes	Pourcentage confirmé par enquête	Conditions climatiques favorables Condition de financement favorable
			Vulgarisation de méthodes novatrices qui garantissent un meilleur transferts de technologie (radios rurales visites-échanges, publicités itinérantes, etc.)	2-3 ans	Etat, ONG, OPA	Méthodes novatrices vulgarisées et mise en oeuvre d'au moins 5 stations de radios rurales sont fonctionnelles et adoptées	Nombre de paysans touchés	- Réceptivité des agriculteurs - Formation appropriée de vulgarisateurs
			Intensification des actions de recherche/développement (tests variétaux et de fumures, parcelles de démonstration, etc.)	3 ans	Etat, ONG, OPA	Un nombre significatif de paysans est touché par l'approche recherche/développement	Nombre de paysans touchés	- Collaboration effective entre chercheurs et producteurs - Que les thèmes de recherche correspondent aux intérêts des producteurs

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions / Conditions
		Production de semences commerciales par des paysans organisés et des privés.	2 ans	OPA, Privés	Toutes les semences commerciales sont fournies par les paysans organisés et les privés	Quantité produite et taux de couverture de la demande	Formation et organisation des producteurs Approvisionnement suffisant en semences et pré-base	
Maintien et restauration de la fertilité des sols		Permanent	Etat, ONG, OPA, Privés	Méthodes de conservation et de restauration appliquées par la plupart des agriculteurs		Que les paysans soient sensibilisés sur la rentabilité à moyen terme de ces méthodes		
Incitation des opérateurs à investir dans l'exploitation industrielle du maïs		3-5 ans	Etat, Chbres d'Agriculture, CCIT	Cinquantaine de privés exploitant au moins chacun 50 ha			- Stabilité politique - Conditions macro-économiques favorables	
Améliorer l'accès au crédit des producteurs	Mise en place de fonds spéciaux de soutien à la sous-filière maïs et octroi de crédit aux paysans organisés en groupements et au secteur privé	1 an	Etat, ONG, Institutions Financières	Les producteurs concernés ont bénéficié d'un volume de crédit suffisant et aux conditions plus favorable leur permettant d'améliorer leur moyen de production		Que la filière soit porteuse		
Promotion de coopératives d'épargne et de crédit		en cours	"	Un nombre significatif de producteurs a bénéficié d'un système de crédit décentralisé grâce à leur épargne		- Nombre de coopératives - Volume de crédit	Sensibilisation et organisation des producteurs	

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Eché-ances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions / Conditions
Renforcer la capacité des organisations professionnelles agricoles	Formation des producteurs directs sur les exigences de la compétitivité (respect du calendrier culturel, application des intrants améliorés, amélioration de l'emballage)	1-2 ans	Etat, ONG, Chambres d'Agriculture, ICAT	Les producteurs, notamment ceux qui participent aux échanges sous-régionaux maîtrisent les exigences de la compétitivité	Nombre de producteurs Degré de respect des exigences	- Paysans sensibilisés - Existence d'une demande sous-régional		
Renforcement des programmes d'alphabétisation fonctionnelle en faveur des OPA	Révision des textes législatifs et réglementaires de promotion coopérative en vue de leur adaptabilité au contexte actuel	1 an	Etat, ONG, OPA	Le cadre légal et réglementaire des OPA est actualisé	Rapport élaboré et adopté par tous les acteurs	Volonté politique		
Renforcement de la formation des membres des OPA en gestion coopérative et financière	1-2 ans	Etat, ONG	La plupart des membres des OPA sont alphabétisés en techniques modernes de production	- Nombre de paysans alphabétisés - Contenu des cours d'alphabétisation	- Disponibilité et sensibilisation des paysans - Corrélation entre type d'alphabétisation et activités des producteurs			
Mise en place d'un réseau de communication rurale	1-2 ans	Etat, ONG	La plupart des membres des OPA maîtrisent les techniques de gestion	Effectifs formés	Disponibilité des membres des OPA et du financement			

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions / Conditions
		Améliorer les techniques de conservation et de transformation du maïs	Formation des paysans en techniques de conservation	1 an	Etat, ONG, OPA	Les taux de perte post-récolte sont réduits	Taux de réduction des pertes	Information Encadrement

b) - Amélioration de l'offre de l'igname et des dérivés du manioc

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions Conditions
Faible niveau de l'offre du igname, du manioc et de ses dérivés	Améliorer l'offre de l'igname, du manioc et de ses dérivés afin de dégager des excédents suffisants pour l'exportation	Améliorer la productivité du manioc et de l'igname	- Sensibilisation et formation des producteurs sur les techniques d'intensification des cultures	1 an	Etat, ONG, Ch. Agricult.	Pourcentage assez significatif de producteurs d'igname et de manioc maîtrisent les techniques d'intensification	- Nombre de paysans - Degré de maîtrise	Encadrement approprié
		- Elaboration et diffusion des itinéraires techniques	1 an	Etat, ONG, ICAT, ITRA	Des fiches techn. simplifiées de production sont élaborées et mises à la disposition des encadreurs et des paysans	Disponibilité effective des fiches et leur contenu	Financement de la préparation des dites fiches	

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions Conditions
	Renforcer la capacité des organisations professionnelles agricoles	Cf. Maïs	Cf. Maïs	Cf. Maïs	Cf. Maïs	Cf. Maïs	Cf. Maïs	Cf. Maïs
	Améliorer les techniques de conservation et de transformation du manioc et de l'igname	Poursuite de la recherche sur l'amélioration des techniques de conservation et de transformation	2 ans	Etat, ITRA	- Les techniques de transformation sont plus productives, moins pénibles et plus rémunératrice - La conservation et le conditionnement des tubercules sont améliorés	- Rendement travail et matière des techniques mises au point - Durée de conservation	Disponibilité du financement	
	Amélioration de la présentation du gari et du tapioca (emballage, description des différentes formes de consommation)	1 an	Privé	Les dérivés du manioc (tapioca et gari) sont plus présentables et répondent aux exigences des consommateurs locaux et étrangers	Degré d'appréciation des consommateurs	Existence d'une demande porteuse		
	Reprise des recherches sur la fabrication de flocons d'igname	1 an	Etat, ITRA	Les flocons mis au point répondent aux exigences organoleptiques des consommateurs, aux habitudes culinaires et aux pouvoirs d'achat des utilisateurs	Degré d'appréciation des consommateurs	Prix de revient compétitif		

c) - Promotion du Commerce

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions Conditions
Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel non adapté au contexte actuel de fluidité des échanges	Améliorer le cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel de promotion du commerce	Améliorer le cadre institutionnel de promotion du commerce extérieur	Réorganisation de la Direction du Commerce Extérieur	1 an	MIC, CCIT Sect. Privé	Les organes de la Direction du Commerce Extérieur sont restructurés en conformité avec les exigences du Commerce Extérieur	Arrêté de restructuration, stage de perfectionnement et moyens appropriés	Que l'arrêté soit effectivement signé avec les textes d'application
		Mise en place d'un Conseil Supérieur de l'Exportation	2 ans	MIC, CCIT Sect. Privé	Un conseil représentatif est créé et a tenu son Assemblée Générale Constitutive	Représentativité du conseil et nombre de réunions	Volonté politique	
		Création d'un Centre Togolais du Commerce Extérieur	2 ans	MIC, CCIT Sect. Privé	Centre créé et doté de moyens matériels et organisationnel adéquats	Nombre et qualité des moyens	Volonté politique	
		Création d'une Commission Nationale pour le suivi et la diffusion des dispositions de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'OMC	1 an	Etat	La plupart des opérateurs économiques maîtrisent les dispositions préférrielles des accords	Nombre d'opérateurs informés	Que l'arrêté instaurant cette commission soit signé	
		Création d'un guichet unique pour accélérer les formalités d'installation des entreprises exportatrices	1 an	MIC, CCIT	Le guichet est fonctionnel et les formalités d'installation sont plus rapides	Nombre d'opérateurs et délai des formalités	Volonté politique et dynamisme des organisations professionnelles	
	Adapter le dispositif réglementaire et fiscal au contexte actuel de mondialisation des échanges	Suppression dans les textes en vigueur, toutes les dispositions limitant l'exportation des produits vivriers pour des raisons d'auto-suffisance alimentaire	1 an	MIC, MAEP	Toutes les restrictions à l'exportation de produits vivriers sont levées dans les textes	Nombre de textes revisés	Volonté politique	

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Eché-ances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions Conditions
			Elaboration d'un cadre juridique réglementaire et fiscal favorable à la promotion du commerce extérieur et en accord avec les dispositions de l'OMC et de l'UEMOA	2 ANS	Etat, Sect. Privé	L'ensemble des textes concernés ont subi un toilettage compatible aux dispositions de l'UEMOA et de l'OMC	Nombre de textes ravisés	Volonté politique
	Créer un Cadre National de Concertation (CNC)	Mise en place d'un comité ad hoc d'étude du mode de fonctionnement du CNC	2 mois	MAEP	Les dispositions de base pour la création des CNC sont bien préparées	Nombre de réunion, règlement intérieur	Que l'initiative soit prise par le Secrétariat du MAEP	
		Organisation des opérations économiques intervenant dans la filière agro-alimentaire d'origine végétale en associations interprofessionnelles	8 mois	MAEP, CCIT, Privé, ONG,	Les principaux opérateurs intervenants dans la filière sont structurés en organisations interprofessionnelles	Nombre et représentativité des opérateurs	Que les opérateurs soient sensibilisés et disponibles	
	Dotation du CNC en moyens appropriés	10 mois	ETAL, FERAP	Les moyens dont est doté le CNC sont compatibles avec son mandat	Nombre et efficacité des moyens	Que le MEF et le FERAP soient disposés à affecter les moyens appropriés		
Faible capacité de gestion du Commerce Extérieur par les opérateurs	Renforcer la capacité de gestion des structures intervenant dans la promotion du Commerce extérieur	Assurer une formation professionnelle des cadres et opérateurs des secteurs formel et informel adaptée aux exigences du marché	Etude des besoins en formation commerciale des opérateurs concernés	1 an	MIC, MAEP, CCIT	Les besoins de formation des opérateurs sont identifiés	Rapport d'étude	Que l'étude soit financée

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prédispositions Conditions
		Elaboration d'un plan et des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins des groupes-cibles, notamment en ce qui concerne les agents du secteur informel et les femmes commerçantes	Elaboration et mise en oeuvre d'un programme d'alphabétisation en faveur du secteur informel et des femmes dans le domaine de la gestion commerciale	2 ans	MIC, MAEP, FERAP, ONG, Minist. Education	Les programmes de formation adaptés aux besoins des différents groupes cibles sont élaborés	Rapport d'étude	Que l'étude du programme soit financée
Améliorer l'accès au financement des opérations commerciaux	Mise en place d'une politique nationale de promotion de l'épargne	2 ans	Etat, ONG Institutions Financière	Les stratégies et les mécanismes de mobilisation de l'épargne nationale des opérateurs sont élaborées et mis en oeuvre	Rapport d'étude	Que l'étude et la mise en oeuvre du programme soit financée	Rapport d'étude	Adhésion des acteurs, stabilité politique
	Création d'un fonds de promotion et de garantie du financement des exportations	2 ans	Etat, Bailleurs de fonds	Une ligne de crédit et de garantie des exportations est créée dans une des Banques du Togo	Niveau de la ligne et condition d'éligibilité	Que les bailleurs de fonds et l'UEMOA acceptent la création de la ligne		
	Mise en place d'un système souple de financement local des opérateurs économiques	2 ans	Institutions financières	Un système de financement aux conditions d'accès souple et facile est mis en oeuvre dans une Banque de Développement	Niveau du financement, conditions d'octroi et de recouvrement	Que les Institutions financières acceptent la création de ce système		

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Echéances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prédispositions Conditions
Inexistence de mécanismes appropriés d'information commerciale	Améliorer la collecte et la circulation de l'information économique et commerciale	Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'importance du traitement rapide de l'information commerciale	Mise en place des structures appropriées pour informer et former les promoteurs sur les conditions d'accès au financement des institutions financières sous-régionales et internationales	1 an	Etat, CCIT	Un nombre significatif de promoteurs est informé et formé sur les conditions de financement des institutions financières	Nombre de promoteurs informés	Disponibilité des opérateurs et volonté des structures d'encadrement
		Sensibilisation des opérateurs publics sur l'utilité du traitement rapide du dossier des opérateurs et l'impact négatif de la retention de l'information	1 an 6 mois	Etat, CCIT	Les cadres des administrations chargées des Douanes, des Impôts, du Commerce, du Plan, des Transports, ... sont conscients de la nécessité d'accélérer les procédures administratives	Les opérateurs sont informés sur les textes existants et maîtrisent les exigences de la compétitivité	Nbre d'opérateurs concernés et de réunions	Disponibilité des opérateurs ; volonté politique
		Sensibilisation des transitoires et autres intermédiaires en douanes sur les exigences nouvelles du marché international et sous-régional	1 an	Etat, CCIT	Les agents agréés en Douanes sont informés sur les exigences du marché international et sous-régional	Nbre d'agents informés	Volonté politique	

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Eché-ances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions Conditions
	Mettre en place une cellule d'information économique et commerciale	Collecte des données sur les statistiques de production et d'échanges, les fournisseurs et les opportunités du marché international et sous-régional	1 an	CCIT		Les données sur les statistiques de production et douanières, les prix, les fournisseurs et les marchés extérieurs sont disponibles	Nbre de séries chronologiques statistiques	Que les moyens de collecte, de traitement et de stockage soient affectés
	Explorer les marchés sous-régionaux des 2 filières (céréales et tubercules) et retenues	Vulgarisation de manuels de procédures simples permettant aux opérateurs économiques de mieux profiter des dispositions préférentielles des accords de Lomé IV, de l'UEMOA,..	1 an	CCIT		Les manuels de procédures sont simplifiés et mis à la disposition des opérateurs commerciaux	Nbre et contenu des manuels	Volonté politique et mis à disposition de moyens adéquat
Non maîtrise de la gestion de la qualité	améliorer la qualité des produits	Mise en place d'un dispositif de marketing approprié	1 an	CCIT, Privé		La demande réelle sous-régionale est connue et la compétitivité des produits analysée	Avantages comparatifs	Financement de l'étude ; volonté politique
	Assurer une meilleure valorisation des produits	Identifier les produits à transformer susceptibles d'être transformés au niveau sous-régional	1,5 an	Secteur Privé		Les produits, notamment céréaliers et féculents sont susceptibles d'être transformés sont étudiés	Rapport d'étude	Disponibilité du financement
	Inventorier, étudier et vulgariser les procédés de transformation entraînant une meilleure valorisation des produits à l'exportation	1,5 an	CCIT, Secteur Privé			Les procédés performantes de valorisation des produits sont disponibles	Liste et caractéristiques des procédés	Disponibilité du financement
	Rendre opérationnelle la structure nationale de normalisation	Redynamisation du Conseil Supérieur de Normalisation	6 mois	Etat		Le Conseil est doté de moyens adéquats et a repris ses activités	Nbre de réunions et types d'activités	Volonté politique

Contraintes principales	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Actions	Eché-ances	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs	Prépositions Conditions
			Formation des opérateurs économiques et commerciaux sur la gestion des normes nationales et internationales de qualité	1 an	CCIT	La plupart des opérateurs maîtrisent les techniques de gestion de qualité	Nombre d'opérateurs	Volonté politique ; disponibilité des opérateurs
Entraves à la circulation des produits	Améliorer la circulation des produits	Réduire les entraves sur la circulation des produits	Réduction des points de contrôle sur les routes nationales	1 an	Etat	Les points de contrôle sont en nombre très réduit	Nbre de points de contrôle	Volonté politique
			Réduction des tracasseries policières et des forces de sécurité	1 an	Etat	Les usagers de la route subissent moins de tracasseries policières	Type d'appréciation des usagers	Volonté politique
			Renforcement de la sécurité au Port Autonome de Lomé	6 mois	Etat	Les produits sont plus en sécurité au Port	Nombre et fréquence des vols	Volonté politique

ANNEXES

- Commerce extérieur du Togo, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest - Agence de Lomé, 1995
- Projet National d'Appui aux Services Agricoles - Document de travail ; Banque Mondiale ; Septembre 1996
- Enquêtes sur les budgets familiaux et la consommation des ménages ; Direction de la Statistique Générale ; 1987-1989
- Statistiques de Production des Principales Cultures Virtuères - DESA ; 1986-1996
- Etude sur la fiscalité du secteur agricole ; Félix TANO ; Banque Mondiale, juin 1997
- Collecte et Amélioration des données statistiques agricoles différenciées par sexe Togo 1990 ; DESA, Mars 1992
- Rapport final du Symposium National sur la stratégie de Développement et de Promotion du Commerce Extérieur, 9 - 11 septembre 1997, Lomé
- Etude de la transformation des Produits Agricoles au Togo ; SOTED/GRET, Akodévi Kougblérou et Olivier LEGROS ; novembre 1995.

BIBLIOGRAPHIE

L'OSAT a pour objet :

Art. 2

DECRET N° 97-117/PR
PORTANT CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DU TOGO (OSAT)

PRODUITS/PAYS	MFCFA	PRODUITS/PAYS	MFCFA	Conseil de l'ENTENTE	7963	Autres Pays Membres de la CEDDEAO	4242
BENIN	4437	GHANA	1282	- Produits alimentaires	1462	- Phosphates et ciment	393
				- Tôles de fer	1036	- Produits alimentaires	158
				- Coton tissus et habillement	903	- Tuyaux et tubes plastiques	163
				- Tôles et fer	1036	- Tôles en fer ou acier	334
				- Autres produits	198	- Autres produits	234
				BURKINA FASO	1643		
				- Acier et fer	78	GUINEE	32
				- Ciment	849	- Meubles en bois	6
				- Sacs et autres emballages	24	MAURITANIE	5
				- Tissus et habillement	180		
				- Tubes et tuyaux plastiques	49	- Appareil de climatisation	5
				- Autres produits	244		
				COTE D'IVOIRE	1152	GAMBIE	50
				- Articles d'habillement	12	- Produits alimentaires	22
				- Produits alimentaires	11	- Chaussettes en cuir	15
				- Véhicules de transport	1061	- Autres produits	13
				- Autres produits de transport	68		
				NIGER	532	NIGERIA	2873
				- Filts et barres de fer	61	- Coton	1296
				- Produits alimentaires	114	- Produits alimentaires	454
				- Papiers et cartons	223	- Phosphates et ciment	1076
				- Articles d'habillement	41	- Autres produits	47
				SENEGAL	58		
				- Autres produits	93		
				MALI	141		
				- Tissus et habillement	11		
				- Produits alimentaires	29		
				- Filts de pêche	42		
				- Tissus de coton et habillement	27		
				- Autres produits	51		
				Union Monétaire Ouest Africain (UMOA)	7241	CEDDEAO	11520

**PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES VERS
LES PAYS MEMBRES DE LA CEDDEAO EN 1995**

ECHANGES SOUS-REGIONAUX DU TOGO
 (valeur en millions FCFA)

A. PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES DE LA CEDEAO EN 1992

PRODUITS PAYS	Prod. Pétro- liers et congel és	Posso- ns frit- es et choco- lates	Prod. Chimi- ques	Prod. sismen- taires	Tissus & habil- lement	Tissus coton	Cosm- étiques	Boss et marin	Sel et pâtes	Machines vivant	Bétail vivant	Flame brute	Ciga- rettes	Frac- ments	Art et mé- nage	Véhi- cules	Lait et autres produits	Autres produits	Total	Part(%) CEDE AO	
Côte d'Ivoire	2155		334		110													551	3150	29	
Nigéria	1259		214		250		207											699	2629	24	
Mauritanie	1372																	1372	13		
Ghana									215		219		134					773	1341	12	
Bénin			423		369												26	478	1296	12	
Burkina Faso			45								167							144	356	3	
Sénégal			65		44						60							181	350	3	
Niger					167												86	253	2		
Mali											45							8	53	0	
Guinée												18						3	21	0	
Sierra Léone																		15	15	0	
Libéria																		8	5	13	0
CEDEAO	3414	1372	548	533	413	277	250	219	215	207	167	134	60	45	26	18	8	2943	18849	100	
<i>Part produit</i>	<i>31,47</i>	<i>12,63</i>	<i>5,05</i>	<i>4,91</i>	<i>3,81</i>	<i>2,55</i>	<i>2,30</i>	<i>2,02</i>	<i>1,98</i>	<i>1,91</i>	<i>1,54</i>	<i>1,24</i>	<i>0,55</i>	<i>0,41</i>	<i>0,24</i>	<i>0,17</i>	<i>0,07</i>	<i>27,13</i>	<i>100,00</i>		

ECHANGES SOUS-REGIONAUX DU TOGO
 (valeur en millions FCFA)

B. PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES VERS LES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO EN 1992

PRODUITS PAYS	Farine de frome- ment	Autres produits Alimen- taires	Prep- s Alimen- taires	Klinker	Tuyaux Plas- tique	Plaques et feuilles	Sacs d'emba- lage	Huile raffinée	Véhicu- les auto- mobiles	Récept. Radio, Télé	Matié- riel Forage	Peint ures et vernis	Bières fortifiées	Pâtes far- mier	Peaux et cuir ouvr.	Riz mais	Coton masse	Total CEDE AO	Part (%) CEDE AO
Nigéria	4222	1425				200												5847	61
Bénin	279																	1010	11
Burkina Faso						567												829	9
Ghana																		698	7
Niger	456						222											678	7
Mali								132										239	2
Guinée												91						132	1
Côte d'Ivoire												64						124	1
Libéria												71						6	0
CEDEAO	4957	1452	863	567	560	315	200	144	118	135	123	68	45	16	0	0	9563	100	
<i>Part produit</i>	<i>31,84</i>	<i>15,18</i>	<i>9,02</i>	<i>5,93</i>	<i>5,86</i>	<i>3,29</i>	<i>2,09</i>	<i>1,51</i>	<i>1,23</i>	<i>1,41</i>	<i>1,29</i>	<i>0,71</i>	<i>0,47</i>	<i>0,17</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>100,00</i>		

C'est dans ce cadre que se situe la présente étude.

5.2. Identifiez les principaux produits agro-alimentaires susceptibles d'être échangés entre les différents pays de la sous-région et encouragez les différents acteurs (administrations publiques, producteurs et opérateurs économiques privés) intéressés à participer à cette dynamique, notamment la réduction des entraves au commerce sous-régional des produits agricoles et alimentaires locaux.

5.1. Concevoir en liaison avec les Etats, des outils pratiques qui permettent de suivre et de proposer le rapprochement, voire l'harmonisation des politiques des différents pays.

Pour atteindre ses objectifs, le Projet s'appuiera à la fois sur les Etats et sur les opérateurs économiques privés qui, en cette période de libéralisation des économies ont un rôle de premier plan à jouer dans tous les domaines, surtout en ce qui concerne la réussite de l'intégration économique régionale. Aussi, la stratégie d'intervention développée au niveau de ce Projet a-t-elle été bâtie autour des deux principaux axes suivants qui sont :

En effet, les nombreux travaux de recherche menés, notamment par le CILSS et le Club du Sahel, depuis un certain nombre d'années et de les différentes réflexions engagées autour de cette importante question ont largement démontré que les pays de la sous-région disposent de suffisamment de potentialités sur le plan agro-alimentaire, pour assurer de façon collective leur propre sécurité alimentaire. Mais pour y parvenir, il faudrait prendre toutes les mesures nécessaires pour rapprocher au maximum, voire harmoniser, les politiques nationales dans le domaine et faciliter parallèlement les échanges entre les pays intéressés. Cette approche permettra de faciliter les échanges entre les pays intéressés. Ces politiques nationales dans la dynamique sous-régionale. Le FERAP voudrait être donc comme une sorte de réponse à ce défi.

En effet, les nombreux travaux de recherche menés, notamment par le CILSS et le Club du Sahel, depuis un certain nombre d'années et de les différentes réflexions engagées autour de cette importante question ont largement démontré que les pays de la sous-région disposent de suffisamment de potentialités sur le plan agro-alimentaire, pour assurer de façon collective leur propre sécurité alimentaire. Mais pour y parvenir, il faudrait prendre toutes les mesures nécessaires pour rapprocher au maximum, voire harmoniser, les politiques nationales dans le domaine et faciliter parallèlement les échanges entre les pays intéressés. Ces politiques nationales dans la dynamique sous-régionale. Le FERAP voudrait être donc comme une sorte de réponse à ce défi.

5. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

4. LIEU : Togo

3. PÉRIODE DE MISE EN OEUVRE : Mai - Août 1997

2. RÉFÉRENCE : Programme d'activités 1997 du Projet FERAP (CILSS)

1. Titre de l'étude : Étude sur les principales filières jugées portantes pour le développement agro-alimentaires entre les différents pays de la sous-région

TERMES DE RÉFÉRENCE

Un rapport d'étude sera élaboré sur cette base.

Togo.

7.5. d'avoir une vue aussi complète que possible de l'ensemble des entraves et autres obstacles à la promotion de la commercialisation des produits issus de ces filières au

7.4. de mieux connaître l'importance des taxes et procédures entaviantes à un meilleur développement des filières concernées au Togo ;

7.3. de mieux connaître la composition et la manière dont les différents acteurs interviennent dans les circuits de distribution ;

7.2. de mieux connaître le fonctionnement des différents marchés desdites filières ;

7.1. de mieux connaître l'organisation et le fonctionnement des filières concernées au Togo ;

L'étude doit permettre :

7. RESULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

en oeuvre.

6.4. esquisser des propositions de solutions à traduire sous forme de plan d'action à metre

et de procédure, etc.) ;

6.3. identifier à chaque niveau les obstacles au commerce de ces produits (obstacles tarifaires et non tarifaires, obstacles d'ordre organisationnel et technique, obstacles administratifs

produits au Togo, les circuits de commercialisation ;

6.2. analyser l'organisation et le fonctionnement actuels des différents marchés de ces

la dynamique en cours ;

6.1. Préciser l'importance et le rôle de ces filières dans l'économie togolaise et au regard de

produits. Il s'agit là plus spécifiquement de :

L'étude a pour but d'identifier et de diagnostiquer les deux principales filières végétales jugées portantes pour le Togo afin de proposer aux différents acteurs intervenant dans ces filières, toutes les mesures nécessaires au développement et à la promotion des échanges sous-régionaux de ces

6. OBJECTIFS VISÉS PAR L'ÉTUDE